

Rapport de responsabilité sociale d'entreprise 2019



Sommaire

La durabilité est au cœur de la mission de la BCV	2	Crédits et investissements responsables	27
La BCV	4	Crédits responsables	
Contenu et objectifs du Rapport RSE	5	Investissements socialement responsables	
Points clés 2019	6		
La RSE à la BCV	8	Employeur de référence	32
Dimensions de la RSE		Formation et perfectionnement	
Fondements de la RSE à la BCV		Diversité et égalité des chances	
		Équilibre entre vies professionnelle et privée	
		Cadre et organisation du travail	
Défis et réponses de la BCV	10	Banque citoyenne	40
Contextes international et local		Participation à la vie associative	
Intensification des mesures prises par la BCV		Impact environnemental	
Gouvernance et organisation de la RSE		Approvisionnement régional durable	
Attentes des parties prenantes			
Durabilité économique et utilité	14	Index GRI	48
Création durable de valeur, solidité et performance financière			
Contribution au développement de l'économie vaudoise			
Éthique et gouvernance d'entreprise	18		
Quatre valeurs			
Gouvernance d'entreprise			
Compliance et conformité fiscale			
Pratiques de vente responsables			
Attentive aux besoins de sa clientèle	22		
Proche et accessible			
Produits et services adaptés			
La qualité de service, une priorité			
Surveillance des cyberrisques et protection des données des clients			

La durabilité est au cœur de la mission de la BCV



Jacques de Watteville
et Pascal Kiener

Il y a 175 ans, la BCV a été fondée sur une idée qui n'a pas pris une ride, celle d'un établissement financier utile aux entreprises, aux collectivités, aux habitantes et habitants de son canton. Remplir ce rôle en contribuant au développement harmonieux de sa région est la première responsabilité de la Banque depuis lors.

Aujourd'hui, l'engagement de la Banque est reconnu. La BCV place la durabilité au cœur de son modèle d'affaires et un sondage a révélé que les Vaudoises et les Vaudois reconnaissent son utilité.

Banque universelle de proximité, la BCV a pour mission de contribuer, dans son canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des tâches des collectivités et des corporations de droit public, ainsi que des crédits hypothécaires. Cette mission est inscrite dans la loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV), qui précise, depuis 2007, que la Banque doit porter une attention particulière aux

principes du développement durable, fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux.

Pour accomplir cette mission dans la durée, le modèle d'affaires qu'applique la BCV depuis plus de dix ans vise une croissance durable, un profil de risque modéré et une rentabilité élevée et pérenne. Il permet à la Banque d'être reconnue par les agences de notation financière comme l'une des plus solides au monde et de contribuer de manière

significative aux finances publiques vaudoises. Depuis 2008, elle a versé au Canton et aux Communes CHF 3 milliards sous forme d'impôts et de dividendes.

L'implication de la BCV dans la communauté vaudoise va au-delà de la dimension économique. La Banque s'engage dans la société en soutenant des centaines d'activités culturelles, sociales et sportives dans tout le canton, notamment au travers de dons et de sponsorings.



La BCV, ce sont aussi plus de 1 900 collaboratrices et collaborateurs qui bénéficient d'une politique de gestion des ressources humaines soucieuse du développement de chacun. Elle veille au renforcement de leurs compétences, à respecter l'équité et à promouvoir la diversité.

Dans le domaine de l'environnement, la Banque mesure son empreinte écologique depuis 2008. Elle mène des actions pour réduire sa consommation d'énergie et les conséquences de son fonctionnement sur l'environnement. Ces dernières années, elle a assaini ses agences de Nyon et de Vevey et a mis en place un plan sur dix ans pour réduire la consommation d'électricité de son siège et de son centre administratif bancaire.

Afin de rendre compte de ces évolutions, elle participe à l'enquête annuelle de CDP¹. Pour compléter ces mesures, elle compense ses émissions de CO₂ et dispose du label « *climate neutral company* » de la fondation myclimate.

Cette année, la BCV adopte les normes Global Reporting Initiative (GRI), un standard international en la matière, pour réaliser ce rapport de responsabilité sociale d'entreprise.

À l'avenir, l'engagement de la BCV va se poursuivre en fonction de l'évolution des enjeux du développement durable ainsi que des attentes des clients et de la société. Elle va intensifier ses efforts dans le domaine de l'investissement socialement responsable (ISR) et faire évoluer son offre de crédits, afin d'encourager les économies d'énergie.

Elle adhère à la charte des Principes d'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) et à Swiss Sustainable Finance, qui encouragent le développement d'une finance responsable. Elle a déjà intégré les critères environnementaux, sociaux et de gouvernance dans les portefeuilles de sa clientèle institutionnelle et étend, à présent, cette approche aux placements qu'elle gère pour ses clients particuliers. La BCV accorde une grande attention à l'investissement socialement responsable et son offre en la matière continuera de s'étoffer.

En outre, le partenariat qu'elle a signé en 2019 avec l'Université de Lausanne permettra aux deux institutions d'allier leurs compétences au profit de la recherche sur l'intégration de critères de durabilité dans la gestion des placements financiers, en particulier des placements immobiliers.

La stratégie de la BCV se caractérise également par une approche responsable

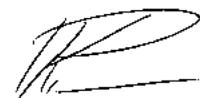
et durable dans le domaine des crédits. La Banque est attentive aux risques et impacts environnementaux et sociaux liés à ses financements. En ce sens, elle a pour ambition de faciliter les projets d'économie d'énergie et de développement des énergies renouvelables au travers d'offres spécifiques adaptées à ces enjeux.

Dans le contexte de la crise du Covid-19, durant laquelle est publié ce rapport, la Banque reste au service du canton et de son économie. Elle a mis en place les mesures qui s'imposaient afin de protéger ses équipes et ses clients, tout en jouant un rôle décisif dans la mise à disposition de liquidités à des milliers de PME, indépendants et start-up.

Par ces multiples actions, la BCV entend pérenniser sa contribution au canton et accompagner les Vaudoises et Vaudois pour de nombreuses décennies encore, dans le respect des principes du développement durable.



Jacques de Watteville
Président du Conseil
d'administration



Pascal Kiener
Président de la
Direction générale

¹ Le CDP (à l'origine, le Carbon Disclosure Project) est une organisation qui cherche à inciter les entreprises et autres institutions à réaliser un rapport sur leurs impacts sur l'environnement et à réduire ces derniers, notamment leurs émissions de gaz à effet de serre.

La BCV

La BCV est une société anonyme de droit public, fondée par décret du Grand Conseil vaudois du 19 décembre 1845. Son actionnaire majoritaire est l'État de Vaud, qui détient 66,95% du capital-actions. Elle est inscrite au Registre du commerce du canton de Vaud. Son statut juridique est défini dans la loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV) du 20 juin 1995, modifiée le 25 juin 2002, le 30 janvier 2007 et le 2 mars 2010. La BCV est soumise à la législation bancaire.

Avec des revenus de CHF 1 milliard en 2019 et un bilan de CHF 48,4 milliards (états financiers du Groupe), la BCV est la cinquième banque universelle de Suisse. Deuxième banque cantonale du pays et première banque du canton de Vaud, elle dispose d'un réseau de plus de 60 agences et de plus de 220 bancomats répartis sur le territoire vaudois. La BCV est organisée autour de quatre divisions tournées vers la clientèle: Retail, Private Banking, Entreprises et Asset Management & Trading. Elle offre une palette complète de produits bancaires à tous les segments de la clientèle. La BCV comptait 1 915 collaborateurs au 31 décembre 2019.



Contenu et objectifs du Rapport RSE

Ce rapport décrit la manière dont la responsabilité sociale d'entreprise (RSE) s'intègre aux activités de la BCV. Il vise à donner une vision large et transparente de l'engagement de la Banque selon les dimensions économique, sociale et environnementale du développement durable. Il s'adresse à toute personne ou entité intéressée par la manière dont la Banque appréhende ces enjeux. Depuis 2007, la BCV publie, tous les deux ans, un rapport sur son engagement en matière de RSE. Dès cette année, le rapport est préparé en conformité avec les normes GRI (Global Reporting Initiative), selon l'option «conformité essentielle»². Le standard GRI est une référence mondiale pour la rédaction de tels rapports.

Désormais publié à un rythme annuel, le Rapport RSE sera disponible en anglais dès le mois de juin sur le site www.bcv.ch.

Une attention particulière est accordée à l'exhaustivité et à la cohérence des informations qu'il contient. Sauf indication contraire, les informations présentées dans ce rapport concernent la Maison mère de la BCV et portent sur l'année 2019. Plus d'informations sur la BCV figurent dans son Rapport annuel, consultable également sur le site www.bcv.ch. Il présente un portrait de la Banque, sa mission, ses secteurs d'activité, sa gouvernance d'entreprise et les données financières de l'année.

Point de contact

Responsabilité sociale d'entreprise
info.rse@bcv.ch

Angélique Chatton
Responsable RSE
angelique.chatton@bcv.ch
021 212 27 43

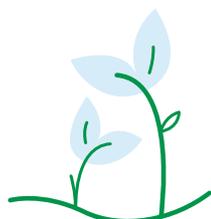
² L'option «conformité essentielle» vise à présenter les informations nécessaires à la compréhension de la nature de l'organisation, de ses enjeux pertinents et des impacts liés, et de la manière dont ils sont gérés.

Points clés 2019



Partenaire des entreprises et des habitants du canton

La BCV est la première banque du canton de Vaud: la moitié des particuliers et des entreprises du canton sont clients, ainsi que de nombreuses institutions publiques. Elle gère également les actifs de sept caisses de pensions vaudoises sur dix et accompagne ses clients durant toutes les étapes importantes de leur vie. En 2019, elle a financé la création de 92 entreprises, représentant 200 emplois, et accompagné la transmission de 63 entreprises.



Actrice de l'investissement socialement responsable

Dans la gestion des investissements de sa clientèle, la BCV a une approche responsable et durable. Parmi ses principes, elle exclut les sociétés sujettes à des controverses sévères et les actions de sociétés dont les revenus dépendent à plus de 30% du charbon vapeur. Elle favorise également l'exposition aux entreprises ayant les meilleures pratiques selon des critères ESG (environnement, social, gouvernance). En 2019, la BCV a intégré son approche responsable et durable dans toute sa gestion institutionnelle. Celle-ci se déclinera dans son offre de gestion à destination de la clientèle des particuliers courant 2020.



Au cœur de la vie associative et culturelle vaudoise

Impliquée depuis 175 ans dans la société civile, la BCV alloue un budget annuel important au sponsoring, au mécénat et aux dons, correspondant à environ 2% de son bénéfice net. Plus de 650 événements et associations sont soutenus chaque année dans les domaines économique, sportif, culturel, social et environnemental, partout dans le canton.



Centre de développement de compétences bancaires unique dans le canton

La BCV accompagne ses collaboratrices et collaborateurs dans l'évolution de leurs compétences dans le cadre de la formation continue. Son centre de formation a dispensé quelque 7 900 jours de cours en 2019, dont un quart au travers de formations à distance. De plus, à fin 2019, la BCV comptait 98 collaborateurs en formation, comprenant, entre autres, des apprentis et des maturants.



Attentive à l'équilibre de vie de ses collaboratrices et collaborateurs

La BCV offre à ses collaboratrices et collaborateurs des possibilités d'ajuster leur temps de travail tout au long de leur carrière professionnelle, y compris pour les cadres. Elle accompagne également le retour au travail, notamment par le programme «Rejoignez-nous» et par une crèche-garderie d'une capacité de 35 enfants.



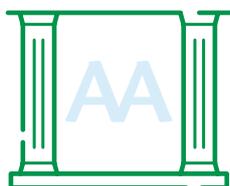
Engagée pour réduire son impact sur l'environnement

La BCV compense les émissions de gaz à effet de serre liées à son fonctionnement en finançant des projets de réduction ou de séquestration du carbone avec la fondation myclimate. Par ailleurs, elle a obtenu la troisième meilleure note («B») dans le cadre de l'enquête internationale CDP (anciennement Carbon Disclosure Project) 2019, qui évalue l'empreinte carbone des entreprises.



Proche de sa clientèle et multicanale

En 2019, la BCV continue d'offrir à la population vaudoise le réseau d'agences bancaires le plus dense du canton, tout en augmentant l'accessibilité à ses produits et services à travers tous les canaux. Ses clients ont ainsi le choix entre utiliser les fonctionnalités disponibles en ligne, se rendre en agence ou bénéficier de conseils et services à distance.



Solide et pérenne

Depuis 2008, la BCV a versé au Canton et aux Communes CHF 3 milliards sous forme d'impôts et de dividendes. Elle poursuit une stratégie visant la création durable de valeur. En 2019, sa solidité financière a été confirmée par les agences Standard & Poor's et Moody's qui lui attribuent respectivement les notes AA et Aa2, la plaçant parmi les banques les plus sûres au monde.

La RSE à la BCV

Dimensions de la RSE

La RSE (responsabilité sociale d'entreprise) est la transposition de la notion de développement durable au niveau de l'entreprise. Le concept de développement durable a été défini en 1987 dans le rapport de la Commission mondiale des Nations Unies sur l'environnement et le développement, dit «Rapport de Brundtland», comme «un développement qui s'efforce de répondre aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à satisfaire les leurs». Cette définition fait toujours référence. Selon les Nations Unies, pour parvenir au développement durable, il est essentiel de concilier trois éléments

de base qui sont interdépendants et tous indispensables au bien-être des individus et des sociétés: la croissance économique, l'inclusion sociale et la préservation de l'environnement.

En 2015, les Nations Unies et 193 États ont lancé l'Agenda 2030 pour le développement durable. Il est composé de 17 Objectifs de développement durable (ODD) à atteindre à l'horizon 2030. Ils sont juridiquement non contraignants, mais visent à donner la marche à suivre à l'ensemble des acteurs pour répondre aux enjeux mondiaux. Ces objectifs sont interconnectés et proposent une approche holistique du développement durable. Il est ainsi nécessaire de travailler simultanément à l'atteinte de chacun de ces objectifs.

Dans le cadre de leur responsabilité sociale, les entreprises sont amenées à considérer leurs impacts sociaux, environnementaux et économiques en tenant compte des attentes de leurs parties prenantes.

Pour une banque, la RSE recouvre deux types d'impacts. Premièrement, elle génère des impacts en raison de son fonctionnement, par exemple, au travers de sa consommation d'énergie ou du cadre de travail de ses collaborateurs. Deuxièmement, elle a des impacts indirects, engendrés par ses produits et services, dépendants des entreprises et projets financés.

Objectifs de développement durable (ODD)

1 PAS DE PAUVRETÉ



2 FAIM «ZÉRO»



3 BONNE SANTÉ ET BIEN-ÊTRE



4 ÉDUCATION DE QUALITÉ



5 ÉGALITÉ ENTRE LES SEXES



6 EAU PROPRE ET ASSAINISSEMENT



7 ÉNERGIE PROPRE ET D'UN COÛT ABORDABLE



8 TRAVAIL DÉCENT ET CROISSANCE ÉCONOMIQUE



9 INDUSTRIE, INNOVATION ET INFRASTRUCTURE



10 INÉGALITÉS RÉDUITES



11 VILLES ET COMMUNAUTÉS DURABLES



12 CONSOMMATION ET PRODUCTION RESPONSABLES



13 MESURES RELATIVES À LA LUTTE CONTRE LES CHANGEMENTS CLIMATIQUES



14 VIE AQUATIQUE



15 VIE TERRESTRE



16 PAIX, JUSTICE ET INSTITUTIONS EFFICACES



17 PARTENARIATS POUR LA RÉALISATION DES OBJECTIFS



Fondements de la RSE à la BCV

L'origine de la RSE à la BCV se trouve dans sa mission légale de contribution au développement du canton. La Banque a été fondée en 1845 sous l'impulsion de la population, qui demandait au Grand Conseil, par le biais d'une pétition, de créer un établissement financier cantonal.

Selon la loi organisant la Banque Cantonale Vaudoise (LBCV), la mission de la BCV, en tant que banque universelle de proximité, est de « *contribuer, dans les différentes régions du canton, au développement de toutes les branches de l'économie privée et au financement des*

tâches des collectivités et corporations publiques. Elle contribue également à satisfaire aux besoins du crédit hypothécaire du canton ».

Depuis 2007, cette loi précise qu'en sa qualité de banque cantonale, elle a pour mission, notamment, « *de porter une attention particulière au développement de l'économie cantonale, selon les principes du développement durable fondé sur des critères économiques, écologiques et sociaux* ».

De façon plus exhaustive, dans le cadre de sa mission, la Banque vise également à créer de la valeur pour ses actionnaires et ses clients, à être un employeur de référence et à agir de manière responsable et engagée dans la société civile.

La dimension économique est centrale, puisque la Banque est le partenaire financier de la moitié des habitants et entreprises du canton. La durabilité est ancrée dans son modèle d'affaires, focalisé sur l'économie cantonale, une gestion saine des risques et une croissance pérenne permettant une rentabilité stable. Ce faisant, elle porte également une grande attention aux dimensions écologique et sociale, domaines dans lesquels elle a mis en œuvre de nombreuses mesures et initiatives, répertoriées depuis 2007 dans son Rapport RSE. ■

La BCV engagée dans son canton depuis 175 ans



1845

Fondation de la Banque Cantonale Vaudoise

La population demande « au Grand Conseil, par voie de pétition, la création d'un établissement financier capable de procurer les fonds nécessaires aux particuliers comme aux entreprises du canton. [...] Dans ces conditions, la question de la création d'une banque cantonale se trouvait d'emblée placée sur un terrain politique propice. L'idée de créer un établissement pouvant prêter et régulariser le marché de l'argent s'imposa à l'esprit des membres du gouvernement. À l'exemple des premières banques cantonales, comme celles de Berne et de Zurich, un établissement cantonal permettait au gouvernement radical de démocratiser le système du crédit et surtout de se lancer dans une politique économique active. La Banque Cantonale Vaudoise devenait l'un des symboles de l'intervention de l'État dans l'économie. » La BCV « est juridiquement instituée le 19 décembre 1845 ».

André-Maurice Briand, La création de la BCV, in: *Reflets*, revue bimestrielle de la BCV, 3, mai-juin 1995, pp. 7-8.

Défis et réponses de la BCV

Contextes international et local

Sur le plan international, ces dernières années ont été marquées par l'Accord de Paris sur le climat (2015) et par l'engagement des États à atteindre les 17 Objectifs de développement durable (ODD) des Nations Unies (2016) à l'horizon 2030. Dans ce cadre, le sujet des changements climatiques a pris une importance considérable. En outre, les 173 États, dont la Suisse, qui ont ratifié l'Accord de Paris se sont engagés à :

- contenir l'élévation de la température moyenne de la planète nettement en dessous de 2° C par rapport aux niveaux préindustriels;
- renforcer les capacités d'adaptation aux effets néfastes des changements climatiques;
- rendre les flux financiers compatibles avec un développement à faibles émissions de gaz à effet de serre et résilients aux changements climatiques.

Ces accords ont donné un cadre aux organisations internationales, organisations non gouvernementales (ONG) et associations pour exprimer leurs attentes envers le secteur privé, et notamment financier. Au niveau international, plusieurs initiatives visant à impliquer le secteur privé dans l'atteinte des ODD et de l'Accord de Paris ont vu le jour avec, par exemple, la publication des *Principles for Responsible Banking* en septembre 2019.

Dans le secteur financier, les experts qui alertent sur les risques que représente le changement climatique pour l'économie et la finance sont de plus en plus entendus. La *Task Force on Climate-related Financial Disclosures* (TCFD) recommande la transparence des entreprises et des institutions financières sur les risques et opportunités que représentent le changement climatique et la transition énergétique pour leur organisation. En décembre 2019, le nombre d'entreprises signataires était de 930 (contre 513 en septembre 2018), représentant ensemble une capitalisation boursière de USD 11 billions. En outre, le *Network for Greening the Financial System* (NGFS), dont font partie la Banque nationale suisse (BNS) et l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) depuis avril 2019, cherche à établir des pratiques en matière de gestion des risques environnementaux et de réorientation de capitaux.

Le Conseil fédéral a mis en place un groupe de travail sur la finance durable, visant notamment à « déterminer s'il est nécessaire de réglementer le marché financier et, le cas échéant, de quelle manière »³. L'Association suisse des banquiers (ASB) a également publié un texte de position en la matière⁴.

De leur côté, en Suisse et notamment dans le canton de Vaud, politiques, ONG et société civile formulent des attentes fortes en ce qui concerne les questions environnementales, notamment la lutte contre le changement climatique. En 2019, la population a exprimé ses attentes envers les politiques et les entreprises au travers de manifestations et dans les urnes.

Intensification des mesures prises par la BCV

En 2019, la BCV a revu et renforcé sa stratégie RSE, qui sera développée durant les cinq prochaines années. Cette stratégie a été établie en tenant compte des attentes des parties prenantes, liées notamment au changement climatique. La BCV continuera de jouer son rôle en contribuant activement au développement durable. Pour cela, elle va poursuivre ses démarches et mesures concrètes concernant les impacts liés à son fonctionnement propre. Elle a aussi décidé de renforcer l'intégration de critères de durabilité dans les produits de placements qu'elle propose à sa clientèle et dans ses activités de crédit. Des actions ont ainsi été déployées en 2019 et d'autres mesures suivront.

« La BCV a mis en place une nouvelle organisation afin de renforcer la gouvernance et le pilotage de la RSE. »

L'évolution de son rapport RSE, à présent annuel et conforme au standard GRI, permet d'informer ses parties prenantes de manière plus structurée et comparable dans le temps sur les mesures mises en œuvre.

³ Communiqué du Conseil fédéral, *Le Conseil fédéral discute de finance durable et définit la suite des travaux*, juin 2019.

⁴ Swissbanking, *Finance durable (« Sustainable Finance »)*, prise de position de l'ASB, septembre 2019.

Gouvernance et organisation de la RSE

La politique de la Banque en matière de RSE couvre les dimensions économique, sociale et environnementale. Elle est supervisée par le Comité de rémunération, de promotion et de nomination (RPN), qui préavise les décisions du Conseil d'administration de la BCV en ces domaines. La composition du Comité RPN est décrite en page 81 du Rapport annuel 2019 de la BCV.

Afin de renforcer la gouvernance et le pilotage de la RSE, la BCV a défini une nouvelle organisation en 2019, effective au 1^{er} janvier 2020:

- un comité RSE a été créé, afin de définir les orientations et mesures à mettre en œuvre dans les différentes activités de la Banque. Il est dirigé par le président de la Direction générale et inclut le responsable de la division Gestion crédit, le responsable de la division Asset Management & Trading et la responsable RSE, ainsi que d'autres représentants des domaines d'activité;
- une responsable RSE, rattachée au président de la Direction générale, a été nommée;
- dans chaque division, un répondant RSE, chargé de coordonner les travaux au sein de son entité, a également été désigné.

Initiatives externes et partenariats



La BCV adhère à la charte des Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI), qui encourage le développement d'une finance responsable. Cette charte constitue le standard le plus abouti et le plus largement reconnu dans le domaine de la gestion d'actifs.



Elle est membre de Swiss Sustainable Finance (SSF), organisation qui soutient le positionnement de la Suisse en tant que centre mondial de la finance durable, à la fois par des mesures d'information, de formation et d'encouragement.



La Banque participe à l'enquête annuelle de l'organisation internationale CDP, qui vise à recueillir les informations sur les émissions de gaz à effet de serre (GES) des entreprises, afin de les encourager à réduire leur empreinte carbone.



La BCV a reçu la distinction de Swiss Olympic «Entreprise formatrice favorable au sport de performance» pour la saison 2019-2020.



La société Swiss Climate est mandatée par la BCV pour effectuer l'analyse de son empreinte carbone en utilisant la méthodologie de la norme ISO 14064-1 et du GHG Protocol Corporate Standard.



Pour compenser ses émissions de gaz à effet de serre, la BCV travaille avec myclimate. Cette fondation suisse propose de compenser les émissions de CO₂ par le financement de projets certifiés de réduction ou de séquestration du carbone, qui ont aussi des retombées positives sur les plans écologique, économique et social.

Attentes des parties prenantes

La Banque fait évoluer son approche RSE en tenant compte des attentes de ses parties prenantes.

En ligne avec le standard GRI, ce chapitre établit la liste des groupes d'acteurs dont la perception et les interactions ont une influence significative sur les activités de la BCV.

Liste des groupes de parties prenantes et exemples de canaux

Conseil d'État et Grand Conseil

- relations régulières avec le Conseil d'État cadrées par une Convention d'information
- attention accordée par la Banque aux questions et requêtes la concernant adressées au Conseil d'État par le Grand Conseil (postulats, motions, etc.)

Actionnaires (hors État de Vaud)

- Assemblée générale
- Rencontres régulières avec les investisseurs professionnels

Organes de régulation et Autorités fédérales

- rencontres régulières avec l'Autorité fédérale de surveillance des marchés financiers (FINMA) et la Banque nationale suisse (BNS)

Collaborateurs

- enquêtes régulières d'engagement

Clientèle

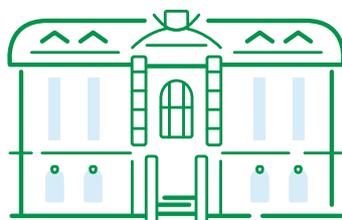
- études marketing, enquêtes de satisfaction
- analyse systématique des réclamations de la clientèle

Associations actives dans les enjeux du développement durable

- réception des demandes et réponses à celles-ci

Associations culturelles, sportives

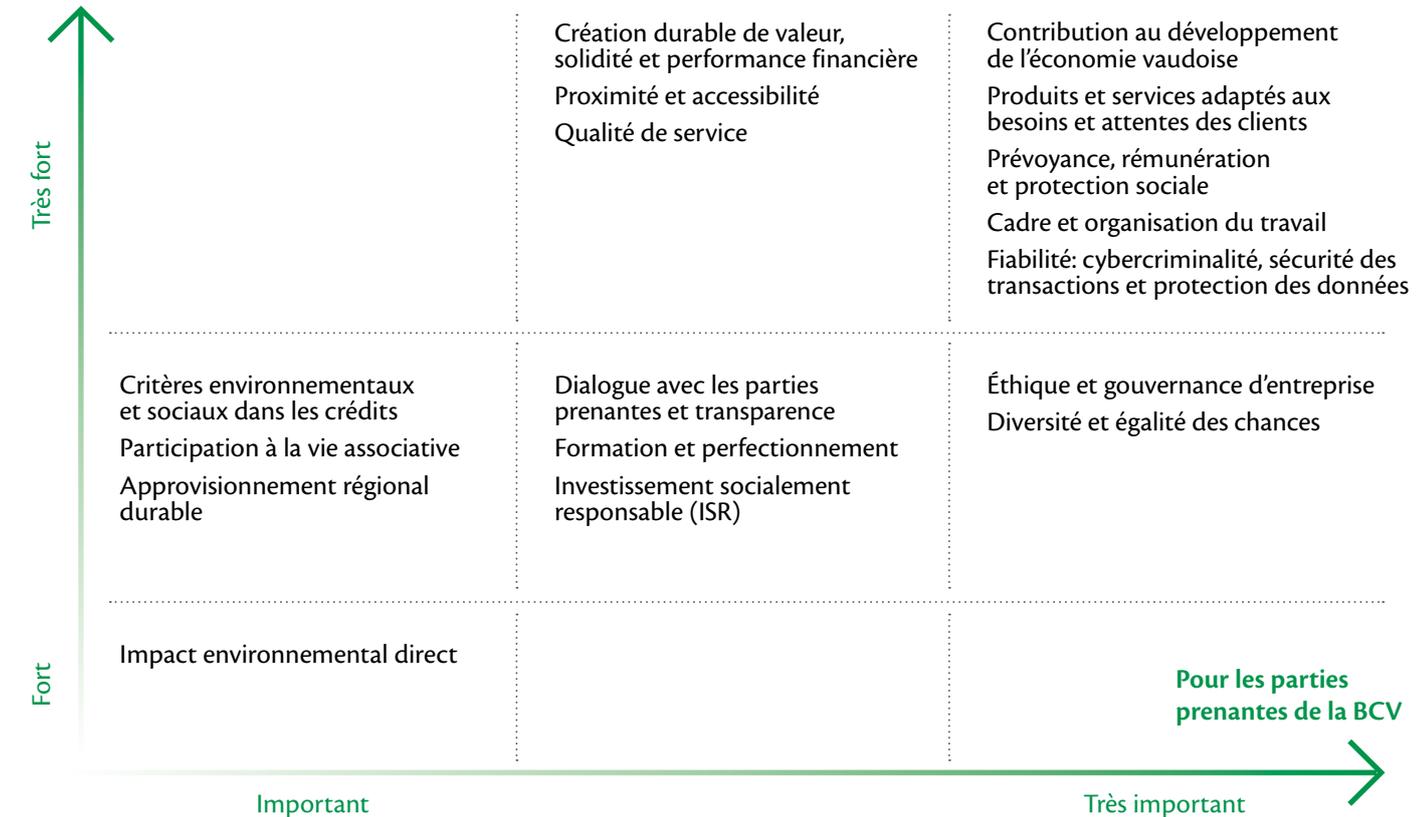
- réception des demandes et réponses à celles-ci
- nombreux contacts liés aux activités de sponsoring, mécénat et dons



 **BCV**

Matrice d'importance des enjeux pertinents pour la BCV

Impact de la BCV de par son modèle d'affaires



L'exercice d'identification et de priorisation des attentes des parties prenantes a été réalisé par un groupe de travail animé par la responsable RSE, en interrogeant un ensemble de collaborateurs qui, au quotidien, sont en contact avec les différentes parties prenantes (au travers des canaux susmentionnés) et qui sont, par conséquent, sensibilisés à leurs attentes. Ils ont ensuite été examinés par la Direction générale et le Comité RPN (voir p. 11).

Les enjeux qui figurent dans la matrice ci-dessus couvrent les principales attentes

des parties prenantes et les principaux impacts économiques, environnementaux et sociaux de la Banque, étant donné son modèle d'affaires.

Le standard GRI implique d'attribuer un poids relatif à ces enjeux selon deux dimensions d'analyse:

- importance de l'enjeu pour les parties prenantes;
- ampleur de l'impact économique, social ou environnemental de la Banque en lien avec l'enjeu.

Néanmoins, la Banque considère que tous ces enjeux sont fondamentaux et se réinterrogera chaque année sur ces éléments. Elle adaptera en conséquence les enjeux pertinents et leur suivi. ■

Durabilité économique et utilité

Création durable de valeur, solidité et performance financière

La BCV oriente sa stratégie d'affaires sur la création de valeur pour ses actionnaires, ses clients et ses collaborateurs. Son modèle d'affaires est celui d'une banque universelle à ancrage régional.

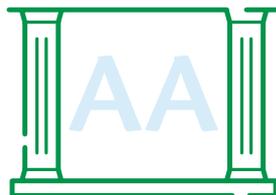
Pour mener à bien sa mission, il est primordial qu'elle repose sur des bases solides et soit dotée d'une vision d'avenir qui lui assure une rentabilité pérenne. À cet effet, elle adopte une stratégie visant une croissance durable et un profil de risque modéré en adéquation avec sa mission cantonale. Elle focalise son activité sur le canton de Vaud et opte pour une croissance sélective dans ses activités.

La Banque est centrée sur quatre activités principales, à savoir la banque des particuliers, la gestion de fortune privée et institutionnelle, la banque des entreprises et le trading, ainsi que sur certains domaines spécialisés, caractérisés par un potentiel de croissance et de rentabilité attractif, et pour lesquels le savoir-faire de la BCV est reconnu. Elle ne fait, en outre, pas de négoce pour son propre compte.

La solidité financière de la BCV, reconnue par les deux principales agences de notation, Standard & Poor's et Moody's, génère un climat serein et permet à la Banque d'orienter ses actions sur le long terme. Les notations de Standard & Poor's (AA) et Moody's (Aa2) placent la BCV parmi les banques les plus sûres au monde.

En 2019, CHF 301 millions ont été distribués aux actionnaires. En impôts et dividendes, la BCV a versé au Canton et aux Communes un équivalent par ménage de CHF 739. Enfin, la qualité de sa gestion des risques répond aux standards les plus élevés. Son niveau de fonds propres (17,3%) est largement supérieur aux exigences réglementaires.

Notation
Standard & Poor's



Les notations de Standard & Poor's (AA) et Moody's (Aa2) placent la BCV parmi les banques les plus sûres au monde.

La création de valeur de la BCV se reflète dans la performance de son titre, largement supérieure, dans la durée, à la moyenne du marché suisse, avec un rendement total de +11% en 2019 et de +186% sur cinq ans (contre 7% pour l'ensemble des banques suisses). En tant qu'actionnaire majoritaire, l'État de Vaud, avec 66,95% du capital-actions, est le premier bénéficiaire de la création de valeur de la Banque.

Contribution au développement de l'économie vaudoise

La BCV est la première banque du canton de Vaud. Un habitant sur deux en est client. Elle est un partenaire majeur des entreprises vaudoises ainsi que des corporations de droit public vaudoises en matière de services bancaires.

Sur le marché hypothécaire, la Banque octroie des prêts dans tout le canton, en fonction des besoins. Elle constitue une référence pour les professionnels de l'immobilier et contribue au développement d'une offre immobilière en adéquation avec la demande à long terme. Elle maintient une attitude responsable, contribuant à prévenir des excès dus à la nature cyclique du marché immobilier.

1 hypothèque sur 3
financée dans le canton



Sur le marché immobilier, la BCV maintient une attitude responsable, contribuant à prévenir des excès dus à la nature cyclique du marché.

Aux côtés des entreprises

La BCV est le partenaire privilégié des entreprises vaudoises pour leurs besoins en services bancaires, avec une entreprise sur deux qui est cliente, soit plus de 25 000. Elle est la banque principale, voire unique, pour plus d'une entreprise sur trois. En 2019, elle est entrée en relation avec 2 400 d'entre elles.

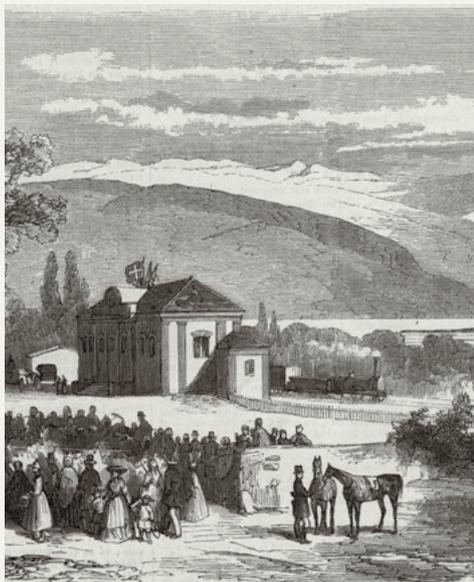
La BCV est à la première place en matière de distribution de produits financiers aux entreprises du canton (gestion courante,

crédits, placement, opérations de marché). Elle compte dans ce cadre CHF 11,2 milliards de crédits.

La BCV octroie des crédits à toutes les branches de l'économie, en ligne avec la structure de l'économie vaudoise et de ses besoins en matière de crédit. Les branches de l'immobilier et de la construction représentent une part importante des crédits (43%). La Banque procède toutefois à une évaluation au cas par cas, sans appliquer de politique ou de prix particulier pour une branche précise de l'économie vaudoise.

Elle accorde des crédits dès CHF 20 000 à des entreprises qui, en raison de leur petite taille, n'y auraient probablement pas accès autrement. De plus, la Banque travaille en collaboration avec les offices de cautionnement du canton et a octroyé, en 2019, plus de 250 crédits cautionnés, représentant un volume de CHF 23 millions.

La BCV engagée dans son canton depuis 175 ans



© Détail d'après M. L. Bonnet, Gare du chemin de fer du canton de Vaud, xylogravure, 1856, coll. Musée Historique Lausanne.



1850

Participation à la construction des chemins de fer suisses

À partir de 1852, les chemins de fer font leur apparition dans le canton de Vaud. La ligne Ouest-Suisse est construite, à laquelle s'ajoutent bientôt d'autres lignes principales ou secondaires: une ligne Yverdon-Morges est achevée en 1856, avec un embranchement sur Lausanne. La BCV participe au financement de ces grandes voies ferrées.

« En mai 1857, la Compagnie de l'Ouest des chemins de fer suisses pensa que le moment était venu pour elle de constituer son capital pour la construction du chemin de fer de Jougne à Villeneuve. [...] La Banque vaudoise ne pouvait pas rester étrangère à cette opération financière et ne pas prêter largement son concours pour la continuation d'une voie ferrée à l'ouverture de laquelle le canton de Vaud attache une si haute importance. »

Banque Cantonale Vaudoise, Rapport pour l'année 1857, Lausanne, 1858, p. 2.

Partenaire des caisses de pensions

La BCV est un partenaire clé pour ces institutions: sept caisses de pensions dans le canton sur dix sont clientes de l'Asset Management; 1 033 œuvres de prévoyance (soit 15 200 assurés) sont assurées auprès de la fondation collective AVENA Fondation BCV 2^e pilier; enfin, la BCV s'occupe de la gestion technique, administrative et comptable de 16 caisses de pensions indépendantes, représentant 14 800 assurés.



La BCV propose, en outre, une formation pour les membres de conseils de fondation de caisses de pensions (formation de base sur une journée et formation continue d'une demi-journée), dont 65 participants ont pu profiter en 2019.

Pour l'Asset Management de la BCV, il est crucial de conseiller et d'accompagner les caisses de pensions, notamment dans le domaine de l'investissement socialement responsable (ISR). La Banque a ainsi pris des mesures adaptées aux besoins des clients institutionnels: ces mesures visent à améliorer les paramètres ESG (environnement, social, gouvernance) des portefeuilles, sans compromis sur la

performance et le risque. Tous les clients institutionnels ont été consultés et ont accepté, dans le cadre de leur mandat, les mesures de durabilité proposées par la BCV (voir le détail p. 29).

Un soutien actif à l'innovation

La Banque apporte, sur dix ans, un soutien de CHF 5 millions à la Fondation pour l'innovation technologique (FIT), qui accorde des prêts sans intérêts et des bourses à des start-up pour développer leurs projets. Un représentant de la BCV est vice-président du Conseil de fondation et membre des comités de sélection des entreprises bénéficiaires.

En 2019, la Banque a participé, en collaboration avec la CVCI et Innovaud, à l'étude Vaud Innove (www.vaudinnove.ch), qui analyse l'écosystème d'innovation lémanique et ses différents visages.

Parmi ses autres initiatives liées à l'innovation, elle organise, depuis sept ans, le Silicon Valley Startup Camp (SVSC). Il s'agit d'un stage d'une semaine d'immersion à la Silicon Valley à l'intention des étudiants des hautes écoles vaudoises. Elle soutient également le Programme Venture des écoles polytechniques fédérales (EPF).

Un appui pour comprendre l'économie vaudoise

La BCV contribue à la compréhension de l'économie vaudoise et de sa conjoncture par la préparation et la publication d'informations et d'études économiques de la manière suivante:

- Publication par l'Observatoire BCV de l'économie vaudoise de l'étude *Commerce vaudois – le point sur le "e-"*, qui analyse le développement du commerce en ligne et ses conséquences sur le commerce de détail.



- Publication semestrielle de *BCV Immobilier*, donnant des informations sur le marché immobilier vaudois (rénovations, atlas des prix par commune/district, etc.).



- Contribution à la publication du *PIB vaudois* quatre fois par année et du *PIB romand* une fois par année, ainsi que des indicateurs de marche des affaires de la Commission Conjoncture vaudoise.
- Organisation de conférences économiques comme Conjoncture & Perspectives, Rendez-vous de la finance, Professionnels de l'immobilier, 5 à 7 de la Finance et Rendez-vous des entrepreneurs.



- Publications de lettres d'information (*newsletters*) à destination des clients et décideurs du canton:
 - BCV Finance, quatre fois par année, sur l'évolution des marchés financiers;
 - *Newsletters* hebdomadaires, mensuelles et trimestrielles pour la clientèle.
- Mise à disposition d'analyses d'experts financiers de la BCV, de conseils pour les entrepreneurs et d'actualités sur l'économie vaudoise sur le site internet de la BCV dédié à l'économie vaudoise, www.pointsforts.ch, soit plus de 150 articles publiés en 2019. ■

Nicolas Brunner, CEO de Batiplus

« Si la banque nous suit, alors on peut poursuivre la route »



En 2019, Batiplus a fêté ses 30 ans. Non contente de souffler ses bougies, l'entreprise spécialisée dans le mobilier contemporain a également pensé à demain. Elle est désormais dirigée par Nicolas Brunner, entré en 2007 dans la société. L'annonce de la sortie du capital de l'un des trois fondateurs a engendré une réflexion, qui a débouché sur ce que Nicolas Brunner aime appeler une « transition en douceur ».

L'aventure continue à trois avec, notamment, lui et Urs Lüscher à la barre (photo). La BCV a permis aux associés de valider leur vision. Ils avaient un plan d'affaires, ils avaient tracé un itinéraire pour les années à venir. Ils en ont discuté avec leur conseiller avec la ferme conviction que « si la banque nous suit, alors on peut poursuivre la route ». Nicolas Brunner conclut: « Tout le monde sous-estime le côté hyperémotionnel d'une telle transaction. »

Éthique et gouvernance d'entreprise

Quatre valeurs

La BCV affirme sa différence au travers de quatre valeurs qui sont au centre de sa culture d'entreprise: proximité, professionnalisme, performance et responsabilité. Elle est convaincue qu'une culture commune, partagée par tous, construite autour de valeurs fondamentales, est un levier clé de succès à long terme. Les valeurs BCV, vécues au quotidien par l'ensemble des collaborateurs de la Banque, les guident dans leurs interactions avec les clients et leurs collègues.

Au vu de l'importance qu'elle accorde à ses valeurs, la Banque a mis en place un programme de sensibilisation et de formation sur le long terme. Les valeurs font également partie intégrante du processus d'évaluation de la performance des collaborateurs.

Un Code de conduite professionnelle est remis à chaque collaborateur lors de son entrée en fonction. Il permet une compréhension commune des comportements attendus de la Banque, de ses organes et de chaque collaborateur.

Il constitue un document de référence. Ses principes sont applicables à toute action ou décision dans le contexte professionnel.

Proximité

La Banque privilégie et cultive la relation avec sa clientèle, basée sur des liens de confiance durables entre ses clients et ses collaborateurs. Humaine et accessible, elle offre à ses clients des produits et services adaptés à leurs besoins. La densité de son réseau physique et la disponibilité de ses collaborateurs en font la banque la plus proche des citoyens.

Professionnalisme

La BCV assure une qualité de service et de conseil irréprochable à ses clients et honore en tout temps ses engagements et ses promesses. Elle offre un visage dynamique et, quel que soit le point de contact, répond pleinement aux attentes de ses clients. Elle engage des collaborateurs bénéficiant d'une formation solide et développe de manière continue leurs compétences et connaissances.

Performance

Simplicité et efficacité: la BCV vise l'excellence dans tout ce qu'elle entreprend et tend à adopter les meilleures pratiques. Pour y parvenir, elle s'appuie sur des collaborateurs qualifiés dont elle encourage l'esprit d'innovation et d'amélioration de la performance. La Banque vise une performance financière ambitieuse et durable dans le cadre de sa mission cantonale.

Responsabilité

La BCV se sent responsable envers ses clients, ses employés, ses actionnaires et, de façon plus large, envers la communauté et l'économie vaudoise. Elle intègre dans ses réflexions stratégiques et ses actions opérationnelles les principes du développement durable. En tout temps, la Banque agit dans le respect des standards éthiques les plus exigeants. À l'interne, elle pratique un style de management affirmé et responsable, basé sur une culture du dialogue, favorisant l'esprit d'entreprise et l'égalité de traitement.

Gouvernance d'entreprise

La BCV applique les standards et bonnes pratiques en matière de gouvernance d'entreprise, notamment en définissant clairement les responsabilités des différents organes et comités. En outre, les responsabilités entre les sept divisions de la Banque sont précisément établies, les missions et compétences des différents comités sont formalisées. Le principe de séparation des fonctions est également scrupuleusement appliqué. Les dispositions légales, réglementaires et internes font l'objet de directives et procédures. Leur bonne application se vérifie au travers du système de contrôle interne (SCI) qui se décompose en trois niveaux de contrôle relevant de la responsabilité de la Direction générale et du Conseil d'administration. Plus de détails sur le SCI se trouvent en page 67 du Rapport annuel 2019.

La BCV suit les évolutions en matière de gouvernance d'entreprise et prend des mesures, le cas échéant, sur la base des réglementations et de recommandations d'agences spécialisées.

Pas de contribution politique

La BCV ne verse aucune contribution politique. Elle a comme principe de ne soutenir, en son nom, aucun parti ou organisation politique, sous quelque forme que ce soit. En revanche, elle facilite l'engagement de ses collaborateurs dans la société civile, notamment dans des associations de nature politique, permettant aux quelque 100 collaborateurs qui ont un mandat politique de l'exercer dans les meilleures conditions.

Les membres du Conseil d'administration de la BCV

Le Conseil d'administration de la BCV est composé de sept membres non exécutifs, c'est-à-dire qu'aucun membre n'exerce une autre fonction au sein du Groupe BCV. Ils sont tous considérés comme indépendants au sens de la circulaire de la FINMA 2017/1 «Gouvernance d'entreprise – banques».

- Trois membres sont nommés par l'Assemblée générale.
- Quatre membres sont nommés par le Conseil d'État du canton de Vaud. Ces derniers sont, certes, nantis d'une lettre de mission, mais ils sont néanmoins indépendants, dans la mesure où ils sont rémunérés exclusivement par la Banque et ne reçoivent pas d'instructions spécifiques du Conseil d'État.

Par principe, la BCV ne prend pas position sur les sujets politiques. Une exception est faite pour les sujets qui concernent l'activité bancaire ou qui peuvent influencer significativement son environnement direct.

Elle est membre de l'Association suisse des banquiers (ASB) et de l'Union des Banques Cantonales Suisses (UBCS), qui sont amenées à défendre les intérêts du secteur bancaire suisse, respectivement des banques cantonales.

Conformité à la législation et aux réglementations

Les choix stratégiques de la Banque, la mise en place du cadre de fonctionnement interne et l'exercice quotidien des activités sont constamment examinés.

Cette démarche vise à assurer leur conformité avec les lois, les règlements externes et internes en vigueur ainsi qu'avec les normes et standards déontologiques précisés dans le Code de conduite professionnelle.

Compliance et conformité fiscale

Dans la marche de ses affaires, la BCV investit des moyens importants pour contribuer efficacement à la lutte contre le blanchiment d'avoirs d'origine criminelle et le financement de réseaux terroristes. Elle vise également une clientèle conforme sur le plan fiscal.

Lutte contre le blanchiment d'argent et financement du terrorisme

La lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme se base sur la connaissance des clients et le suivi des transactions réalisées par ces derniers. Chaque relation est classifiée en fonction de sa sensibilité à des critères de risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme. Cette classification détermine l'intensité de la surveillance et les niveaux de compétences décisionnelles. Toute transaction est également surveillée selon son

importance et en fonction de critères de risque de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme, déterminés en application des exigences réglementaires découlant de la loi fédérale sur le blanchiment d'argent (LBA). Les métiers de front ont la responsabilité première dans la détection des risques de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme au niveau de la relation ou de la transaction. Le département Compliance apporte son expertise aux métiers de front dans l'analyse des situations à risque. Il est le gardien de la suite à donner aux dossiers sensibles et assure une fonction de contrôle en continu.

L'entrée en relation d'affaires se fait seulement avec des clients pour lesquels la Banque dispose d'une bonne compréhension de l'origine des avoirs et de l'orientation des affaires. La connaissance des clients est suivie tout au long de la relation, en particulier lorsque des changements importants interviennent dans leur situation personnelle ou financière.

Conformité fiscale

La Banque applique une approche visant à éviter tout avoir non déclaré et exige des clients fortunés ainsi que de tout client ne résidant pas en Suisse une déclaration de leur conformité fiscale vis-à-vis des juridictions dont ils dépendent.

Pour les besoins de leur déclaration fiscale, les clients peuvent commander une attestation établie par la Banque.

En 2019, la BCV a modernisé ces documents pour sa clientèle résidant en Suisse, afin d'assister chacun au mieux dans ses obligations déclaratives. D'autres améliorations sont prévues, afin de faciliter l'accès aux documents, notamment au travers de fonctionnalités digitales.

« L'entrée en relation d'affaires se fait seulement avec des clients pour lesquels la Banque dispose d'une bonne compréhension de l'origine des avoirs et de l'orientation des affaires. »

Pratiques de vente responsables

La Banque accorde une importance fondamentale à la qualité du conseil. Des exemples de ce positionnement sont décrits ci-après.

Conseil en placement

En matière de gestion de fortune, le conseil en produits de placement commence toujours par la définition du profil du client, prenant en compte sa situation financière (revenus et fortune), sa connaissance des produits financiers, son horizon de placement, sa tolérance au risque et sa monnaie de référence. Sur cette base, des produits de placement adaptés à son profil peuvent lui être proposés. La BCV recherche les meilleurs véhicules d'investissement disponibles sur le marché et met à disposition une sélection étendue de produits BCV et de tiers.

Les conseillers n'ont pas d'incitations financières à vendre un produit plutôt qu'un autre. Cela vise à garantir que la qualité du conseil reste leur priorité.

Dans le cadre de son nouveau service de conseil en placement, la Banque réduit de 20% les frais liés aux transactions (frais de courtage) en faveur d'une commission de conseil pour l'offre BCV Conseil Classique. Les offres BCV Conseil Premium et BCV Conseil Plus proposent des frais de traitement forfaitaires par opération. Moins dépendante du nombre et de la taille des transactions, cette évolution de la tarification renforce l'indépendance du conseil.

Accompagnement des entreprises dans la gestion des risques financiers

Des actions conjointes entre divisions de la Banque sont menées pour accompagner les entreprises dans la compréhension et la gestion des risques de taux et de change.

Le périmètre d'action englobe les PME, les Grandes entreprises, les Professionnels de l'immobilier et les corporations de droit public. En 2019, les spécialistes de la BCV et les conseillers à la clientèle Entreprises ont réalisé plus de 500 visites.

En 2019, quatre ateliers ont été organisés, durant lesquels 300 clients ont été sensibilisés et formés au risque de taux. La formation inclut une explication des risques et de leurs impacts, la présentation des instruments de couverture et leur fonctionnement ainsi que les situations et les besoins auxquels ils répondent. ■

La BCV engagée dans son canton depuis 175 ans



© Anonyme, Laboratoires du Centre anticancéreux de la rue du Bugnon 27, photographie, vers 1960, coll. Musée Historique Lausanne.

1945

Dons accordés à l'occasion du centenaire

« En souvenir de cet anniversaire, les organes supérieurs de la Banque, sur proposition de la Direction, ont tenu à marquer la reconnaissance de notre établissement à la collectivité et au canton pour leur confiance, en mettant, par décision du 2 octobre 1945, à la disposition du Conseil d'État du canton de Vaud une somme de Fr. 100 000 à répartir à raison de:

- Fr. 50 000 au Fonds vaudois de donation en faveur des apprentis indigents et
- Fr. 50 000 au Fonds de construction d'un bâtiment à Lausanne du Centre anticancéreux romand.»

Banque Cantonale Vaudoise, Rapport sur l'exercice 1945, p. 9.

Attentive aux besoins de sa clientèle

Proche et accessible

La proximité est au cœur du modèle d'affaires de la BCV. La configuration de son réseau lui permet de répondre efficacement aux besoins de la population et de l'économie vaudoise.

Dans un contexte de digitalisation des services et d'évolution des comportements, elle offre à ses clients différents moyens de contact permettant de répondre à leurs attentes, qu'il s'agisse d'accéder à un maximum de services à distance, de s'entretenir avec un conseiller sans devoir se déplacer ou

de se rendre en agence pour des opérations de gestion courante ou du conseil. La proximité signifie aussi une disponibilité accrue, adaptée à l'évolution des modes de vie.

La BCV dans toutes les régions

La BCV propose le réseau d'agences le plus dense du canton de Vaud, composé de 9 centres de décision, 63 agences et plus de 220 bancomats répartis sur plus de 120 emplacements. En 2019, 60 des 63 agences répondent aux normes d'accessibilité pour les personnes à mobilité réduite; il est projeté de mettre aux normes les trois agences restantes.

Une banque multicanale

La volonté de la BCV est de:

- maintenir une présence physique à proximité de ses clients et adapter le réseau d'agences aux évolutions de la clientèle et de la technologie;
- offrir un parcours simple et sans effort à travers tous les canaux;
- renforcer encore son offre digitale en libre-service.

L'objectif est que ses clients puissent choisir librement leur mode d'interaction privilégié: via un conseiller en agence, via un conseiller à distance ou 100% en libre-service via des outils digitaux.

Organisation du réseau



En outre, la Banque propose plusieurs solutions de contact à distance avec un conseiller bancaire. Le centre de conseil par téléphone est accessible aux particuliers entre 7h30 et 19h30, du lundi au vendredi. Les clients peuvent également obtenir un conseil en gestion courante par téléphone, ou encore un conseil en placement ou financement par visioconférence. En 2019, le centre de conseil a traité 620 000 appels et plus de 500 entretiens ont été réalisés par visioconférence. À cet effet, trois personnes ont été formées à ce type d'entretiens.

La BCV fournit également un canal téléphonique spécifique aux entreprises, qui peuvent s'adresser, entre 8h et 18h, du lundi au vendredi, aux conseillers du Point Contact Entreprises (PCE) pour toute question et besoin en gestion courante. Ce service a pris en charge 90 000 demandes en 2019.

La BCV propose aussi ses services de banque en ligne accessibles 24 heures sur 24 sur ordinateur avec BCV-net ou sur smartphone ou tablette avec l'application BCV Mobile. Ceux-ci sont de plus en plus utilisés: 200 000 clients ont recours à l'e-banking BCV-net et l'application pour smartphone BCV Mobile, ce qui représente une hausse de 10% sur un an. L'application BCV Mobile est dans le « top 3 » des applications mobiles bancaires en Suisse. De nouvelles fonctionnalités, décrites en pages 20 et 21 du Rapport annuel 2019, ont été mises au service des clients en 2019.

Produits et services adaptés

La BCV propose des produits et services destinés à accompagner les acteurs de l'économie vaudoise dans les défis liés à leurs activités.

Large palette de produits pour la clientèle des particuliers

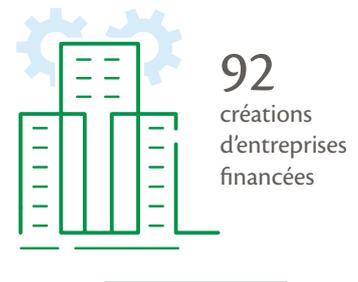
La BCV offre une large palette de produits bancaires (gestion courante, prévoyance, offre hypothécaire, gestion de fortune) adaptés aux besoins de la population vaudoise. Elle distribue également des produits d'assurance en partenariat avec Retraites Populaires.

Aux côtés des créateurs et repreneurs d'entreprises

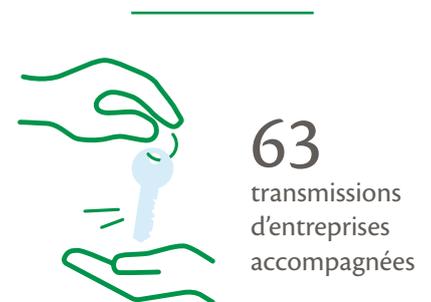
La BCV accompagne ses clients lors de la création, la transmission et la reprise d'entreprises. Elle est présente durant toutes les étapes du cycle de vie.

Elle est aux côtés des entrepreneurs de demain et propose des cours sur la création d'entreprises en partenariat avec l'association Genilem. Ce cours comprend différents ateliers, couvrant l'analyse de faisabilité du projet ainsi que des conseils pour son financement. En 2019, 170 personnes y ont participé.

La BCV finance la création de nouvelles entreprises dans le canton. En 2019, 92 entreprises nouvellement créées, représentant 200 emplois, ont été financées pour CHF 50 millions. Elle propose également une offre gratuite de prestations pour les entreprises de moins de deux ans, dont environ 650 ont profité en 2019.



En 2019, elle a également accompagné 63 entreprises dans leur phase de transmission. Elle contribue ainsi à la pérennisation d'activités, de savoir-faire et d'emplois dans le canton. Pour cela, elle dispose d'un centre de compétences dédié à la transmission et à la reprise d'entreprises. Ce service comprend l'accès à des experts en financement, gestion de patrimoine et prévoyance. L'ancrage local de la BCV est un atout lui permettant de comprendre le contexte économique ainsi que les enjeux de l'entreprise et des personnes qui la dirigent.



Avec cet accompagnement, la BCV contribue à la pérennisation d'activités, de savoir-faire et d'emplois dans le canton.

Antoine Cau

« Dans les entreprises de service, c'est l'humain qui prime toujours »



© DR

La notion de qualité de service l'a accompagné toute sa vie. Antoine Cau a occupé des postes de direction dans plusieurs entreprises internationales, que ce soit Hertz, le groupe hôtelier Forte ou Compass. Il en est convaincu: « La qualité de service est indispensable dans toutes les activités du secteur bancaire. » L'améliorer est un travail à fournir au quotidien pour se différencier.

Pour y parvenir, « il est nécessaire de mesurer son niveau de qualité sur la base de quelques KPI clairs et de comparer les résultats obtenus avec ceux de ses concurrents directs ». L'exemple doit toujours venir d'en haut et « le message doit s'amplifier à chaque niveau de l'organisation », explique-t-il encore. Alors, le client « verra cette étincelle dans les yeux des collaborateurs. Il comprendra instantanément que quelque chose se passe au sein de cette banque ». Car, au-delà de tous les écrans d'ordinateur, « dans les entreprises de service, c'est l'humain qui prime toujours ».

ndlr: KPI, Key Performance Indicator; indicateurs clés de performance

La qualité de service, une priorité

La qualité de service fait partie des attentes prioritaires des clients lors des enquêtes marketing.

Le client au centre

La BCV vise à améliorer de manière continue la satisfaction de sa clientèle et aspire à se différencier par sa qualité de service, plus précisément l'excellence dans l'interaction humaine, les comportements et l'exécution opérationnelle.

Elle réalise des enquêtes régulières auprès de la population vaudoise. Dans ce cadre, la BCV a été reconnue comme la banque la plus recommandée du canton pour l'année 2019 par l'institut indépendant LINK, comme en 2018.



Source: LINK Institut, 2019, recommandation à un ami étude réalisée auprès de 1 646 Vaudois représentatifs de la population

Les moyens mis en place

La BCV a dédié une équipe transverse exclusivement à la qualité de service. Depuis 2015, plusieurs mesures ont été mises en œuvre dans le cadre du programme **sm:je**. Toutes les collaboratrices et tous les collaborateurs de la BCV ont suivi une formation à l'École hôtelière de Lausanne (EHL), leader

mondiale dans la formation à l'*hospitality management*. En outre, plus de 200 initiatives spécifiques aux différents métiers de la Banque ont été menées pour améliorer les comportements, la qualité d'exécution et le fonctionnement de la Banque.

Par ailleurs, un vaste système de pilotage de la qualité de service a été déployé, incluant des enquêtes auprès des clients, des mesures de performance opérationnelle ou encore des observations. Certains domaines ont été optimisés, comme la refonte du processus de traitement des réclamations des clients à des fins d'amélioration continue, ou encore une vigilance accrue portée à la clarté de la documentation destinée à la clientèle.

L'accueil en agence a été analysé et l'«accueil imbattable» mis en place. Cette mesure vise à améliorer et standardiser les procédures d'accueil de la clientèle, particulièrement lors des pics d'affluence. Par exemple, au moment de l'ouverture de l'agence, un conseiller reçoit les clients et les oriente. Cela a engendré une diminution de 60% des réclamations relatives à l'accueil et à l'empathie en agence.

Le processus d'entrée en relation a été optimisé. Le temps d'activation a été réduit à 48 heures dans 98% des cas, avec notification au client par SMS.

Enfin, le traitement des réclamations des clients dans les temps définis a été effectué dans 95% des cas et des enseignements en ont été tirés, comme la possibilité pour la clientèle de s'abonner à une alerte l'informant que la prochaine opération n'est plus incluse dans un forfait, donc facturée.

Net Promoter Score

La BCV interroge régulièrement ses clients dans le but d'améliorer sa qualité de service. Dans ce cadre, elle obtient un *Net Promoter Score* (NPS), qui vise à indiquer dans quelle mesure sa clientèle la recommanderait. La moyenne du NPS entre les principaux métiers est de +27 en 2019. À l'horizon 2022, la Banque vise une amélioration d'un point par année, tout en maintenant sa position de banque la plus recommandée du canton.

Surveillance des cyberrisques et protection des données des clients

Lutte contre la cybercriminalité

Avec la digitalisation des services bancaires, la cybercriminalité s'est développée. Les enjeux pour une banque de la taille de la BCV sont cruciaux. Face aux menaces, la Banque a mis en place une organisation adaptée, qui lui permet d'assurer une défense optimale en cas de tentatives d'attaque ou d'intrusion.

La sécurité du système d'information, des données et des opérations repose sur un dispositif d'analyse des menaces, notamment celles relatives à la cybercriminalité. La surveillance de ce dispositif est assurée 24 heures sur 24, 365 jours par an. Les techniques utilisées par les cybercriminels évoluant très rapidement, le dispositif est continuellement renforcé et sa résistance aux cyberattaques régulièrement testée. La Banque s'appuie sur des partenaires spécialisés et collabore étroitement avec les entités de la Confédération, comme le MELANI. Des tests de la continuité et de la reprise des activités en cas de crise sont également réalisés à intervalles réguliers.



100%
des collaborateurs
et
156 clients
formés

La BCV a mené auprès de ses clients et collaborateurs des campagnes de sensibilisation sur les bons réflexes à adopter contre les cybermenaces.

Fiabilité dans la protection des données

Toutes les mesures sont mises en œuvre afin de prévenir toute divulgation d'informations non publiques sur des clients, sur la BCV et sur ses employés. Il est primordial de garantir aux clients ainsi qu'aux collaborateurs toute la discrétion voulue par la loi et les usages. La transmission de données relatives aux clients à des tiers autorisés intervient dans le strict respect des dispositions légales applicables et de nos conditions générales.

Lorsque la loi ou les circonstances demandent que soient collectées des

données personnelles concernant des clients ou des collaborateurs, le traitement de ces données se fait en conformité avec les exigences de la protection des données.

La protection des documents et des dossiers est assurée par des mesures organisationnelles, technologiques et techniques appropriées permettant d'en empêcher l'accès, l'utilisation, la modification ou la destruction par des personnes non autorisées.

En 2019, aucune plainte juridique relative à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients n'a été formulée. ■

Cinq cybermenaces sous haute surveillance

La BCV identifie cinq catégories de menaces informatiques ou numériques:

- l'usurpation d'identité, que ce soit celle de clients ou celle de la Banque,
- l'infection des systèmes informatiques par des logiciels malveillants (*malware*), que ce soit à la Banque ou dans les systèmes de la clientèle,
- le déni de service (ou bombardement de messages), qui attaque généralement les infrastructures des banques,
- la pénétration des systèmes de la Banque à travers une faille ou un défaut de configuration des systèmes,
- la fuite de données des clients, qui pourrait provenir d'une source interne à la Banque.

Des cinq types de menaces, l'usurpation d'identité est celle qui progresse le plus. Face à la recrudescence des cas, la Banque mise notamment sur l'éducation des utilisateurs.

Pour cela, elle propose un séminaire de formation gratuit à destination de sa clientèle, afin de la sensibiliser aux risques encourus et de lui expliquer les méthodes pour se protéger. En 2019, la BCV a tenu deux sessions, qui ont réuni un total de 156 participants.

La cybermenace peut également s'introduire au sein des systèmes de la Banque si les utilisateurs internes manquent de vigilance.

Dans ce domaine, la BCV a mené une campagne approfondie de sensibilisation auprès de ses collaborateurs:

- en présentant de manière répétée et prolongée, sur tous les postes de travail, les bons réflexes à adopter en cas de situations douteuses,
- en testant la vigilance de chacun à travers des campagnes de *social engineering* (envoi de vrais-faux messages tests),
- en organisant des séances de formation complémentaires pour ceux qui se seraient laissé duper.

Crédits et investissements responsables

Crédits responsables

Le cœur de la mission de la BCV est de contribuer au développement de l'économie vaudoise, en tenant compte des dimensions économiques, sociales et environnementales qui composent la durabilité. Son activité de crédit est principalement orientée sur le canton de Vaud (80% du volume de crédits) et la Banque dispose d'un large portefeuille de crédits aux particuliers, entreprises et collectivités (EMS, écoles, communes, etc.). À ce titre, elle contribue indirectement à la création et au maintien de nombreux emplois, compétences et services adaptés aux besoins et attentes de la société vaudoise.

Cette activité de crédit est régie par des principes clés. Dans le traitement des opérations de crédit, la Banque instaure une séparation entre les entités du front, responsables du conseil, de la vente, de la sélection et de la pré-analyse des affaires, et les entités de gestion des crédits, chargées des autres phases du processus de crédit, liées à l'analyse, à l'octroi, au

montage et au suivi administratif des limites. L'octroi et le renouvellement de crédits s'opèrent sur la base d'une analyse fine du risque de crédit. La BCV veille à la viabilité à moyen et long terme des engagements pris par les clients. Elle applique donc des critères exigeants lors de l'octroi, notamment pour le calcul de la tenue des charges supportables.

En matière de cartes de crédit, les limites octroyées par la BCV sont fixées en fonction de la capacité financière des clients. De plus, la Banque n'octroie pas en direct de crédits à la consommation, ni d'autres formes de crédits en blanc à titre privé.

Par ailleurs, la BCV refuse les financements dont l'objet est la fabrication ou la commercialisation d'armes ou de munitions de guerre controversées, ou encore la pornographie. Elle ne veut pas accorder de crédits aux entreprises qui violent les droits humains. Elle évite les opérations susceptibles d'être dommageables à sa réputation ou à son image.

Elle fait preuve de vigilance vis-à-vis des risques et impacts sociaux et environnementaux liés à ses financements. Dans ce cadre, la Banque ne finance pas de projets de centrales nucléaires, de centrales thermiques au charbon ou de mines de charbon. Elle ne s'engage pas non plus dans le financement de pétrole brut, de résidus pétroliers ou de gaz de schiste.

Plus généralement, la BCV entend entretenir des relations d'affaires avec des clients qui ont une bonne gouvernance d'entreprise, sont transparents sur leur situation financière et adoptent de bonnes pratiques sur les dimensions sociales et environnementales.

Réduction des expositions au charbon plus rapide que le scénario compatible avec l'Accord de Paris

L'Arc lémanique étant un centre mondial du négoce de matières premières, un grand nombre de sociétés de négoce y sont implantées. Dans ce métier, la BCV se concentre sur certains marchés

Les crédits hypothécaires

En 2019, ils représentent 82% des crédits de la BCV. Afin d'accompagner ses clients dans la rénovation ou le choix de biens immobiliers répondant aux standards les plus exigeants, la Banque propose, depuis 2008, un « bonus vert », soit des taux hypothécaires plus favorables (-0,25%), aux clients qui achètent ou rénovent un bien immobilier conformément au standard de construction Minergie®. En 2020, la BCV a pour objectif de revoir les critères d'éligibilité et de développer ce type d'offres pour mieux accompagner ses clients dans l'assainissement énergétique de leurs biens immobiliers et dans le développement des énergies renouvelables.



-0,25% offert sur le taux hypothécaire pour les achats et rénovations Minergie

et ses activités se caractérisent par l'analyse et le suivi des transactions de marchandises financées.

La BCV s'est fixé un ensemble de règles de conduite dans ce domaine, en ligne avec les principes cités précédemment, et les réévalue régulièrement. En 2019, elle a revu le positionnement de ses activités liées aux flux de charbon. Elle a décidé de diminuer son exposition transactionnelle, en tenant compte des accords internationaux sur le climat et des scénarios d'évolution du marché de l'énergie.

Cette décision conduit la Banque à réduire, dès 2020, son exposition transactionnelle au charbon de 4,5% par an. Ce rythme est légèrement supérieur aux exigences de réduction de la proportion du charbon dans le mix énergétique mondial selon un scénario compatible avec l'objectif de l'Accord de Paris, soit une réduction de 4,2% par an⁵.

Pour y parvenir, la BCV a redéfini le cadre de financement des opérations liées au charbon vapeur utilisé pour la production d'énergie. Elle se concentre sur les transactions destinées à l'alimentation des pays en développement les plus vulnérables dans le processus de transition énergétique. Pour ces pays, en effet, le charbon, en tant que source d'énergie bon marché, représente souvent une part importante de leur mix énergétique, dont le remplacement est structurellement difficile à court terme.

La BCV poursuivra en 2020 sa réflexion sur les défis environnementaux et sociaux d'autres matières qu'elle finance et précisera sa politique d'affaires en conséquence.

Investissements socialement responsables

Vision de la BCV

Dans la gestion des investissements de ses clients, la BCV a une approche responsable et durable qui intègre des critères ESG (environnementaux, sociaux et de gouvernance).

La BCV est d'avis que l'évaluation et la prise en compte de l'exposition des entreprises aux risques extrafinanciers et de la manière dont elles gèrent ces risques permettent d'augmenter la résilience des portefeuilles sur le long terme

vis-à-vis des risques ESG. Cela permet également de contribuer au développement durable en incitant les entreprises à améliorer leurs pratiques selon les dimensions ESG et d'initier ainsi un cercle vertueux.

Elle opte pour une démarche globale en matière d'investissement socialement responsable (ISR), prenant en compte toutes les dimensions du développement durable. Dans ce cadre, elle a pour principes d'intégrer et de combiner dans les portefeuilles différentes approches, telles que l'exclusion des sociétés sujettes à des controverses sévères ou fortement dépendantes du charbon et la pondération des entreprises en fonction de critères ESG.

Exemples de thématiques couvertes par les dimensions ESG

Environnement

- Changement climatique
- Biodiversité
- Consommation de ressources naturelles
- Déchets et pollution
- Contribution des produits et services aux enjeux environnementaux (transition énergétique, économie circulaire, etc.)

Social

- Droits de l'homme
- Considération des communautés locales
- Droit du travail et politique de ressources humaines (santé et sécurité au travail, non-discrimination, etc.)
- Contribution des produits et services aux enjeux sociaux (éducation, santé, services financiers, etc.)
- Politique de mécénat, sponsoring

Gouvernance

- Indépendance et rémunération des instances dirigeantes
- Politique de distribution des dividendes
- Respect des législations et réglementations
- Transparence fiscale de l'entreprise
- Pérennité économique et vision à long terme
- Éthique dans les affaires (corruption, pratiques commerciales)

⁵ Source: Sustainable development scenario, SDS, de l'Agence internationale de l'énergie, actualisé en 2019.

Elle entend proposer également des solutions permettant de contribuer activement au développement durable, notamment des placements thématiques ciblant les objectifs de développement durable.

Conformément à sa démarche d'architecture ouverte dans la sélection des produits, la BCV recherche les meilleures solutions disponibles sur le marché et propose à ses clients une sélection étendue de produits BCV et de tiers.

Elle améliore en permanence son approche en fonction des meilleures pratiques du marché. Elle a d'ailleurs adhéré aux Principes pour l'investissement responsable des Nations Unies (UNPRI) et est membre de Swiss Sustainable Finance (SSF).

Mesures pour la gestion institutionnelle

En 2019, la BCV a mis en œuvre plusieurs mesures pour les mandats institutionnels, les fonds en actions, en obligations et les fonds de prévoyance de la BCV (Pension 25 et Pension 40).

Premièrement, elle a mis en place une politique d'exclusion d'activités controversées qu'elle applique à l'ensemble de sa gestion (actions, obligations, immobilier) et qui porte sur les armes non conventionnelles, les armes à sous-munitions ainsi que les armes nucléaires ne respectant pas le traité de non-prolifération. Elle s'appuie en cela sur la liste établie par l'Association suisse pour des investissements responsables (ASIR).

Deuxièmement, elle exclut systématiquement de sa gestion en actions les sociétés faisant l'objet de graves controverses (telles que la corruption ou le travail des

René Lauckner, trésorier du Groupe Romande Energie

« Nous avons apprécié d'avoir été informés de la démarche ESG »



« Nous avons identifié sept enjeux clés pour renforcer notre politique en matière de responsabilité d'entreprise, dont l'efficacité énergétique, la pérennité économique ou encore le respect des principes de gouvernance. Ce qui s'applique à notre gestion opérationnelle vaut aussi pour la gestion de notre fondation de prévoyance », explique René Lauckner, trésorier du Groupe Romande Energie. « Nous devons assurer la retraite de nos collaboratrices et collaborateurs en cherchant un équilibre entre la gestion du risque, les perspectives de rendement et notre responsabilité sociale et environnementale. »

Il note avoir apprécié que la BCV l'ait « informé de sa politique en matière d'investissement responsable et de ce que cela impliquait pour les portefeuilles ». Au-delà du dialogue, l'entreprise basée à Morges a particulièrement apprécié l'intégration des critères ESG par repondération des titres et la mise en place d'une politique claire en matière d'exercice des droits de vote pour les sociétés suisses.

enfants), selon les critères et la recherche que lui fournit MSCI ESG Research.

Troisièmement, pour les actions internationales qu'elle gère, elle intègre les critères ESG dans sa gestion par une approche dite de repondération. Celle-ci consiste à systématiquement surpondérer – respectivement sous-pondérer – les sociétés ayant les meilleures – respectivement les moins bonnes – pratiques en matière d'ESG. Pour cela, elle se base sur la recherche et les évaluations (notations ESG) établies par MSCI Research, en recourant également à des indices (univers) ESG.

Quatrièmement, afin de réduire l'empreinte carbone des portefeuilles, elle exclut systématiquement de ses fonds actions les sociétés dont une part significative (30% et plus) de leurs revenus est liée au charbon vapeur.

En matière de responsabilité actionnariaire, la BCV applique dès 2020, pour les actions suisses détenues dans les fonds qu'elle gère, une politique de vote basée sur des principes de bonne gouvernance. Elle a mis en place un processus de vote systématique et utilise également les conseils d'Ethos Services pour prendre ses décisions.

Au-delà de ces mesures, la BCV poursuit l'intégration des critères ESG dans sa gestion: en octobre 2019, elle a signé un partenariat avec l'Université de Lausanne au profit de la recherche sur la gestion des investissements responsables.

Chiffres et mesures mises en œuvre au 31 décembre 2019

Exclusions

- 100% (CHF 5 844 millions) des fonds actions, obligations et immobilier appliquent les exclusions de l'ASIR (Association suisse pour des investissements responsables).
- 100% (CHF 1 545 millions) des fonds actions étrangères excluent les entreprises sujettes à de graves controverses de comportement selon MSCI et celles dont les revenus dépendent à plus de 30% du charbon vapeur.

Gouvernance de vote

- Les positions en actions suisses détenues en direct par les fonds de placement BCV (CHF 714 millions) font l'objet de votes lors des assemblées générales (la prochaine en 2020) en tenant compte des enjeux ESG.

Intégration

- 100% des fonds actions étrangères (CHF 1 545 millions) intègrent des critères ESG dans la gestion par une approche de repondération.



100%

des fonds BCV en actions étrangères intègrent des critères ESG

Pour les actions internationales qu'elle gère, la BCV exclut les sociétés sujettes à de graves controverses de comportement et celles dont les revenus dépendent à plus de 30% du charbon vapeur. Elle applique également une approche de repondération des sociétés en fonction de critères ESG.

Mesures pour la gestion privée

La BCV vise l'intégration de critères ESG dans toute sa gestion déléguée et conseillée. Les travaux ont débuté en 2019.

Les mandats et fonds d'allocation d'actifs pour la clientèle des particuliers sont gérés en architecture ouverte, c'est-à-dire qu'ils incluent des produits BCV et de tiers. La sélection des produits étant une étape essentielle dans l'implémentation des critères ESG, l'équipe responsable de l'analyse et de la sélection des produits a été spécialement formée à l'ISR.

En outre, la Banque a mis en place des questionnaires à destination des promoteurs, afin de faciliter la classification des produits en fonction de leur niveau d'intégration des critères ESG.

L'intégration sera effective en 2020⁶. La Banque va également chercher à mieux accompagner ses clients qui visent un impact renforcé, avec des solutions thématiques et spécifiques, permettant de contribuer activement au développement durable, notamment à l'enjeu climatique.

Les mandats institutionnels gérés par l'Asset Management et les fonds de prévoyance étant majoritairement gérés au travers de fonds BCV, l'implémentation des critères ESG répond à ceux exposés dans l'encadré en page précédente.

Les fonds d'allocation d'actifs et les mandats privés étant en partie gérés au travers de fonds de tiers, 19% des placements intégraient des critères ESG à fin 2019. La BCV a pour objectif de faire augmenter ce ratio à hauteur de 66% courant 2020. ■

Nouria Hernandez, rectrice de l'UNIL

L'UNIL et la BCV allient leurs forces pour la recherche sur la gestion des investissements responsables



Félix Imhof © UNIL

Les deux institutions ont annoncé, en octobre 2019, le cofinancement d'un poste de recherche sur l'intégration des critères ESG dans la gestion des placements, notamment immobiliers, au Center for Risk Management Lausanne de la Faculté des HEC de l'UNIL. Ce partenariat fait suite à une première étude centrée sur la prise en compte des critères ESG sur le marché des actions. Nouria Hernandez, rectrice de l'UNIL, relève que « la thématique de la durabilité fait partie de notre culture depuis bien des années, elle influence tant nos projets de développement du campus que les travaux de nos chercheurs et nos modèles d'enseignement. Un exemple parmi d'autres: nous sommes la seule haute école de Suisse et le plus grand campus de Suisse romande à être labellisé *Site 2000 watts* par la Confédération pour notre politique en faveur du climat. » Elle juge la collaboration avec la BCV « extrêmement intéressante de par ses applications pratiques et concrètes tant du côté de la recherche que de la gestion de nos propres avoirs financiers à travers la Charte d'investissement responsable que nous venons d'établir ensemble ».

⁶ Pour les mandats de gestion privés existants, l'intégration sera plus lente pour des raisons techniques et financières.

Employeur de référence

La BCV est l'un des principaux employeurs vaudois et le premier employeur bancaire dans le canton, avec près d'un emploi sur trois dans ce secteur. Elle abrite des métiers et des compétences uniques dans le canton. Une politique dynamique de gestion des ressources humaines est un aspect essentiel de sa mission et de sa stratégie. Pour favoriser la relève et développer les compétences de ses collaboratrices et ses collaborateurs, la BCV accorde une place privilégiée à la formation. Elle veille à respecter l'équité interne, à promouvoir la diversité et à offrir les mêmes opportunités à chacune et chacun. Elle accorde une importance centrale au bien-être et à la santé de ses collaboratrices et collaborateurs.

Les quatre valeurs de la BCV, proximité, professionnalisme, performance et responsabilité (voir p. 18, chapitre «Éthique et gouvernance d'entreprise»), font partie intégrante de la politique des ressources humaines. Celles-ci sont également au cœur des principes déontologiques et du Code de conduite professionnelle.

Dans ce chapitre, certains indicateurs GRI sont présentés sous forme de tableau. Dans ce cas, leurs références (102-8, 404-1, etc.) sont précisées au niveau du tableau et se retrouvent également dans l'index GRI (voir pp. 48 à 51).

102-8 Informations concernant les collaborateurs (hors ceux en formation) en 2019

	Collaboratrices	Collaborateurs	Total
Nombre d'employés	748	1069	1817
- dont auxiliaires (contrats à durée déterminée)	8	5	13
Part des employés à temps partiel (%)	53%	11%	28%

Formation et perfectionnement

La Banque figure parmi les principales entreprises formatrices du canton. Elle dispose de son propre centre de formation et, en moyenne, chaque employé a suivi 3,5 jours de formation en 2019.

Son centre de formation contribue au développement des compétences de l'ensemble des collaborateurs. Il vise notamment à les accompagner face à l'évolution constante des besoins des clients et de l'environnement réglementaire. En outre, dans le cadre du système

de certification des conseillers à la clientèle, commun à plusieurs établissements et conforme à la norme ISO 17024, géré par la Swiss Association for Quality (SAQ) et reconnu par la Confédération, 189 conseillers étaient certifiés à fin 2019.

Au total, le centre de formation a donné, en 2019, quelque 7 900 jours de cours, dont 2 000 en formation à distance. La BCV comptait également 98 collaborateurs en formation, dont 18 stagiaires universitaires, 32 maturants, 37 apprentis et 11 personnes dans le cursus «Rejoignez-nous» (voir p. 35, chapitre «Diversité et égalité des chances»).

404-1 Formation interne (y compris formation à distance) en 2019 en jours par collaborateur

	Collaboratrices	Collaborateurs
Non-cadres	3,9	4,5
Cadres	3,4	3

Note méthodologique: nombre de jours de formation interne (hors collaborateurs en formation) divisé par le nombre de collaborateurs moyen sur l'année (hors ceux en formation)

404-2 Formation continue – Certifications réussies en 2019

	Collaboratrices	Collaborateurs	Total
Filières métiers internes	57	66	123
Programme de MicroMBA	6	14	20
Certifications SAQ	14	39	53
Formations supérieures diplômantes externes	4	10	14

404-2 Congés sabbatiques en 2019

	Collaboratrices	Collaborateurs	Total
	3	5	8

Au mois de mars, la volée 2019-2020 du « MicroMBA BCV » a débuté. Il s'agit de la septième édition de ce programme de formation organisé en collaboration avec le directeur de la spécialisation Entrepreneurial Leadership de l'EMBA de l'Université de Genève. Les personnes concernées ont ainsi l'opportunité de développer des compétences interdisciplinaires et de gestion de projets. Par ailleurs, 14 collaboratrices et collaborateurs, soutenus par la Banque, ont obtenu un diplôme de formation supérieure à l'externe en 2019.

En outre, plus du tiers des apprenants du canton dans le domaine bancaire (apprentis et maturants) ont été formés par la BCV.



Nombre moyen de jours de formation par collaborateur

32 maturants

37 apprentis



18 stagiaires universitaires

Jayson Ren, apprenti de première année

« Mes journées sont bien remplies, mais j'aime ce mode de vie »



La BCV a reçu la distinction de Swiss Olympic « Entreprise formatrice favorable au sport de performance » pour la saison 2019-2020. Ce label souligne ainsi son soutien à un jeune sportif prometteur, Jayson Ren. Membre de l'équipe Junior U-17 Élite du Lausanne Hockey Club, le jeune homme de 16 ans est aussi apprenti de première année à l'agence de Prilly.

« Je n'étais pas très attiré par des études. Par contre, la banque m'a toujours intéressé, je savais que c'était ce que je voulais faire. » À la fin de sa scolarité obligatoire, il s'est tout naturellement tourné vers un apprentissage bancaire. Par l'intermédiaire du Centre Sport-Études de Lausanne où il réside, il a réussi à obtenir un contrat d'apprentissage avec aménagements à la BCV.

Dans la pratique, si la BCV a les mêmes exigences envers lui qu'envers les autres apprentis, elle lui offre une flexibilité dans les horaires pour lui permettre de suivre ses entraînements et disputer les matchs. « Si je n'avais pas un apprentissage m'offrant des aménagements, je ne pourrais pas avoir une bonne progression au hockey. »

Processus de fixation des objectifs et d'évaluation annuelle

Chaque début d'année, tous les collaborateurs se voient attribuer des objectifs de performance et de développement des compétences par leur responsable hiérarchique. Ces objectifs font l'objet d'une discussion qui porte également sur les moyens à mettre en œuvre pour les atteindre. Ce processus permet de clarifier les attentes de la Banque à l'égard des collaborateurs concernant les résultats à atteindre et les compétences à acquérir.

Une évaluation intermédiaire a lieu à la fin du premier semestre, puis une évaluation finale est réalisée à la fin de l'année. Elles sont faites par le manager ainsi que par le collaborateur (auto-évaluation), qui en discutent ensuite lors d'entretiens. En cas de désaccord, le collaborateur peut demander l'arbitrage du manager de son supérieur hiérarchique.

Diversité et égalité des chances

Conformément à son Code de conduite professionnelle, la BCV contribue à créer un environnement de travail respectueux des différences et mettant en valeur les qualifications, les compétences et les réalisations de chacun.

La BCV veille à respecter l'équité interne, à promouvoir la diversité et à offrir les

mêmes opportunités à l'ensemble de ses collaboratrices et collaborateurs.

S'agissant de la répartition des genres, la Maison mère employait 805 femmes (42% des effectifs) à fin 2019. Parmi elles, 277 étaient titulaires d'un rang (28% de l'encadrement) et 32 étaient membres de l'encadrement supérieur, soit sous-directrice et au-delà (10% de l'encadrement). La BCV comptait 16 femmes responsables d'agence (38% du total), fonction importante dans le pilotage du réseau.

401-1 Recrutement de nouveaux collaborateurs en 2019 (hors ceux en formation et temporaires) par genre et par classe d'âge

	Collaboratrices	Collaborateurs	Total
< 30 ans	29	47	76
30 – 50 ans	29	42	71
> 50 ans	5	12	17
Total	63	101	164

401-1 Taux de rotation des collaborateurs en 2019 (hors ceux en formation et temporaires), hors départs à la retraite, par genre et par classe d'âge

	Collaboratrices	Collaborateurs	Total
< 30 ans	11,4%	12,9%	12,2%
30 – 50 ans	10,3%	7,1%	8,5%
> 50 ans	1,8%	1,3%	1,5%
Total	7,9%	5,7%	6,6%

La BCV engagée dans son canton depuis 175 ans



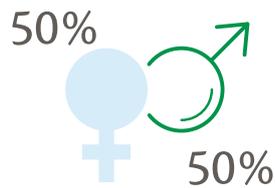
1970

Création du centre de formation

La BCV crée son centre de formation, initialement à la rue du Maupas 2 à Lausanne. Son but premier est de « former le personnel des différents services, permettre une reconversion professionnelle, améliorer les connaissances grâce à des cours de perfectionnement bancaire. »

La rue du Maupas 2 à Lausanne (photo) est la première adresse du centre de formation de la BCV, aujourd'hui situé dans le centre administratif bancaire de la Banque à Prilly.

Ce dernier taux encourageant, au regard du ratio de femmes à la BCV (42%), est le fruit d'une politique volontariste de diversification des profils, dont l'un des axes est le programme de formation « Rejoignez-nous ». Conçu en priorité pour les femmes, il permet à des personnes qui ont fait une pause dans leur carrière, ou qui souhaitent la réorienter, de devenir des professionnelles du monde bancaire après une année de formation.



Conseillères et conseillers clientèle privée

Par ailleurs, les parcours de formation dont sont issus les collaboratrices et collaborateurs sont variés, avec environ 45% d'apprentissages et maturités, 35% de hautes écoles et 20% de formations professionnelles. Les tranches d'âge sont également bien représentées avec environ 30% de collaborateurs de moins de 35 ans et 30% de plus de 50 ans.

405-1 Diversité des organes de gouvernance et des employés, part de femmes en %, en 2019

Conseil d'administration	29%*
Direction générale	0%
Cadres	29%
Non-cadres	56%

* 43% à partir du 30 avril 2020.

Florence Falleur, responsable d'agence à Aubonne

« Tous les jours, je suis contente de ce que je fais »



Florence Falleur est arrivée à la BCV en 2011, à la faveur du programme « Rejoignez-nous ». Cette mère de quatre enfants, qui se consacrait alors uniquement à sa famille après avoir travaillé plusieurs années dans le domaine des assurances, n'envisageait de reprendre un emploi que si la fonction était stimulante. Le programme de la BCV répondant à ce critère, elle a saisi cette opportunité et postulé.

Quelques semaines de découverte théorique de la banque, plusieurs mois de pratique en agence, des examens: se former à l'activité bancaire n'a pas toujours été un long fleuve tranquille. « Un échec à un examen est toujours douloureux et il a fallu me remettre en question pour rebondir, mais j'ai toujours pu compter sur un encadrement solide et bienveillant. »

Au terme du programme, début 2013, elle occupe un poste de conseillère clientèle à Morges. En 2016, on lui propose de prendre la responsabilité de l'agence d'Aubonne. « Je pense que j'étais vraiment faite pour ce métier et je suis reconnaissante d'avoir eu cette possibilité. C'est un échange gagnant-gagnant: la BCV m'a offert une formation et j'ai amené mon engagement, mes compétences relationnelles et professionnelles ainsi que mon expérience de vie. »

Équilibre entre vies professionnelle et privée

En tant qu'employeur de plus de 1 900 personnes dans le canton de Vaud, la BCV a une grande responsabilité en matière d'équilibre entre vies professionnelle et privée. Il est important pour la Banque de répondre aux besoins croissants de flexibilité au travail pour

attirer et retenir les talents, une condition nécessaire au succès dans la durée.

Les mesures mises en place visent à donner aux collaborateurs des possibilités d'ajustement de leur temps de travail tout au long de leur carrière professionnelle (par une diminution ou une augmentation du temps de travail, y compris pour les cadres). En 2019, 28% des employés et 23% des personnes avec rang travaillaient à temps partiel.

D'autres mesures visent à permettre aux employés d'équilibrer vie privée et vie professionnelle aux différents moments de leur vie.

Par exemple, des congés supplémentaires sont accordés à celles et ceux qui atteignent un certain nombre d'années d'ancienneté. Ils reçoivent dans ce cas une prime de jubilé convertible en vacances.

Par ailleurs, la Banque offre la possibilité, dès 58 ans révolus, de prendre une retraite anticipée ou une retraite partielle en réduisant d'au moins 20% leur taux d'activité, si le taux initial est à 100%, d'entente avec leur hiérarchie.

401-3 Bénéficiaires d'un congé parental en 2019

Collaboratrices au bénéfice d'un congé maternité en 2019	39
Collaboratrices ayant repris le travail en 2019 après un congé maternité	100%
Collaboratrices ayant repris le travail après un congé maternité en 2018 et toujours employées 12 mois après	89%
Collaborateurs ayant bénéficié d'un congé paternité (5 jours) en 2019	47

Accompagner l'arrivée d'un enfant

Les congés maternité présentent plusieurs possibilités: 16 semaines payées à 100% ou 14 semaines à 100% suivies de 4 semaines avec un taux d'occupation de 50% payées à 100% sont proposées aux collaboratrices ayant moins de cinq ans d'ancienneté. Au-delà de cinq ans d'ancienneté, elles bénéficient de 20 semaines payées à 100% ou 14 semaines payées à 100% suivies de 12 semaines avec un taux d'occupation à 50% payées à 100%. Si les deux parents travaillent à la BCV, ils peuvent partager le droit au congé maternité. Toutefois, la mère doit interrompre son activité pendant au moins 14 semaines à partir de l'accouchement.

La Banque octroie également un congé d'adoption. Il est de 4 semaines au maximum pour le père s'il doit séjourner dans le pays étranger d'où vient l'enfant et de 12 semaines pour la mère. En outre, la BCV propose une crèche-garderie d'une capacité de 35 enfants. Enfin, les collaboratrices et collaborateurs ont droit à un congé de cinq jours par an pour chaque enfant malade de moins de 16 ans vivant sous le même toit.

Cadre et organisation du travail

La BCV offre à ses collaborateurs des conditions-cadres de grande qualité, égales ou meilleures que la Convention relative aux conditions de travail du personnel bancaire (CPB), intégrant, par exemple, une crèche-garderie, un congé pour l'adoption, la promotion du temps partiel, des congés sabbatiques et non payés ou encore un soutien aux activités sportives.

Par ailleurs, la BCV est signataire de la Convention sur la saisie du temps de travail (CSTT, accord entre les partenaires sociaux bancaires), permettant la mise en application de l'ordonnance relative à la loi sur le travail (LTr).



35 enfants
à la garderie

Caisse de pensions

Le Groupe BCV offre les prestations d'une caisse de pensions dite «enveloppante», avec des allocations dépassant largement le minimum légal. Son plan de prévoyance est basé sur le système de la primauté des cotisations pour les prestations de retraite et sur le système de la primauté des prestations pour les prestations de risque décès et invalidité.

À fin 2019, les employés affiliés à la caisse de pensions BCV représentaient 2 051 assurés actifs, dont 1 848 pour la Maison mère, et 1 309 bénéficiaires de rentes, dont 1 025 retraités.

Sa politique de prévoyance vise à faire face aux enjeux démographiques et à garantir la bonne santé de la caisse de pensions à long terme. Elle est entièrement capitalisée (degré de couverture de 118%) et permet une flexibilité de l'âge de départ à la retraite (entre 58 et 68 ans, l'âge de la retraite standard selon le Règlement du personnel de la BCV étant fixé à 65 ans pour les hommes et les femmes).

Les prestations de prévoyance proposées par la BCV sont de premier ordre. Les avoirs de vieillesse des assurés actifs sont 3,7 fois supérieurs à l'avoir de vieillesse minimal LPP; 21,7% des salaires bruts sont versés dans la caisse de pensions sous forme de cotisations de risque et d'épargne, dont 67% à la charge de l'employeur.



118%

Degré de couverture
de la caisse de pensions

La caisse de pensions de la BCV est entièrement capitalisée et permet une flexibilité de l'âge de départ à la retraite.

L'avis des équipes: un engagement élevé

Qualintra, un organisme indépendant mandaté par la Banque, réalise, à intervalles réguliers, un sondage interne auprès des collaborateurs pour recueillir, de manière anonyme, leurs opinions sur les conditions et le climat de travail, leur satisfaction vis-à-vis de l'encadrement et pour mesurer leur niveau d'engagement et d'implication. Le dernier sondage, réalisé en 2018, a de nouveau montré un niveau d'engagement élevé avec un taux de participation de 84%. Comme lors des sondages précédents, les résultats ont été considérés par l'organisme indépendant comme très bons en comparaison de ceux mesurés dans d'autres entreprises. Cela concerne la quasi-totalité des dimensions analysées et, de manière particulièrement marquée, le degré d'adhésion à la stratégie de la Banque ainsi que la confiance dans la Direction générale et dans l'encadrement.

Rémunérations

Le système de rémunération actuellement en vigueur au sein de la BCV vise à promouvoir la performance individuelle et collective, le développement des compétences et le professionnalisme des collaborateurs.

Les diverses composantes du système sont le salaire fixe, la rémunération liée à la performance annuelle (RPA) et le plan d'intéressement des employés au capital-actions de la BCV. La Direction générale et les chefs de département bénéficient, en plus, d'une rémunération liée à la performance à long terme (RPLT). La rémunération ne comprend aucun plan de *stock options*.

Pour plus d'informations, se référer aux pages 92 à 97 du Rapport annuel 2019.

102-39 Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle

Rémunération la plus élevée	-0,55%
Rémunération médiane	+1,3%

Notes:

- rémunération = salaire fixe + rémunération liée à la performance annuelle (RPA) + rémunération liée à la performance à long terme (RPLT)
- rémunération médiane calculée sur des bases équivalentes de taux d'occupation (100%)

Santé et sécurité au travail

Par de multiples actions, la BCV contribue à la promotion de la santé au travail. Elle met l'accent sur la prévention avec, par exemple, le remboursement de la vaccination contre la grippe ou le financement de l'association sportive de la BCV, qui a pour vocation la pratique du sport et le développement des liens d'amitié pendant les heures de loisirs. Dix-neuf sports différents sont proposés. De plus, son centre administratif bancaire, à Prilly, est équipé d'une salle de sport et son site de Saint-François, à Lausanne, dispose de vestiaires et de douches pour permettre aux collaborateurs qui le souhaitent de faire du sport pendant leurs pauses.

La Banque a mis en place un cours de sécurité pour les employés en contact direct avec la clientèle, pour gérer les situations en cas d'agression verbale, psychologique ou physique, en collaboration avec l'École de police de

La BCV engagée dans son canton depuis 175 ans



1886

Création de la caisse de retraite pour le personnel de la BCV

«[...] nous avons encore à rappeler [...] la sanction donnée par le Conseil général à un projet de statuts d'une Caisse de retraite pour le personnel de notre siège central. Cette Caisse est alimentée moitié par une retenue sur la part aux bénéfices attribués au personnel par les statuts de la Banque, moitié par une allocation annuelle de la Banque elle-même. L'institution de cette caisse a pour but d'assurer l'existence de nos anciens employés atteints par l'âge ou les infirmités, et de soumettre les cas de ce genre à des règles générales et uniformes.»
Rapport de la Banque Cantonale Vaudoise, exercice 1886, p. 3.

Ernest Ruchonnet, directeur de 1881 à 1892.

© Banque Cantonale Vaudoise, 1845-1945, p. 159.

Savatan. Elle adapte aussi ses locaux: sas à une personne, blindage des vitrages, contrôles d'accès biométriques dans les agences, etc.

Elle dispense des conseils d'ergonomie sur la place de travail pour les collaborateurs qui le souhaitent ou qui souffrent de douleurs ou de problèmes de santé (environ 15 cas par année). Elle met également à la disposition de tous les collaborateurs un service externe de conseils professionnels et neutres en cas de besoin d'assistance pour clarifier une situation difficile (finance, dépendance, relations de couple, décès, etc.) ainsi qu'une cellule anti-harcèlement et mobbing. ■

Pompiers volontaires

La BCV dispose d'une équipe de pompiers volontaires et de secouristes/samaritains d'entreprises formés à gérer les situations d'urgence et apporter les premiers secours. Chaque année, la Banque organise des exercices d'évacuation de ses trois bâtiments principaux.

403-9 Accidents professionnels et absences pour cause de maladie en 2019

Nombre d'accidents professionnels avec arrêt de travail	5
Nombre d'accidents professionnels sans arrêt de travail	14
Absences pour cause de maladie par collaborateur (moyenne banque en jours)	6,3

Banque citoyenne

Participation à la vie associative

La BCV est consciente de ses responsabilités dans la société civile et œuvre concrètement dans sa communauté, dans les domaines culturel, sportif, social et environnemental. Elle maintient une politique volontaire de sponsoring et de mécénat et encourage l'engagement des collaborateurs dans la société civile.



Investissements dans les infrastructures et mécénat

La Banque alloue un budget annuel important au sponsoring, au mécénat et

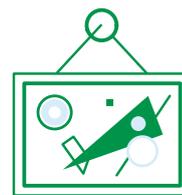
aux dons, correspondant à environ 2% de son bénéfice net. Plus de 650 événements et associations sont soutenus chaque année dans les domaines économique, sportif, culturel, social et environnemental partout dans le canton.

La Banque contribue à des projets majeurs dans le canton, comme la Fête des vigneron en 2019. En matière de sponsoring, on peut notamment citer les soutiens importants suivants: le Musée cantonal des Beaux-Arts (MCBA), les 20KM de Lausanne, le Football Club Lausanne-Sport, le Lausanne Hockey Club (LHC), le Paléo Festival Nyon, le BCV Concert Hall, le Forum des 100 ou encore le Festival International de Ballons à Château-d'Œx.

La BCV soutient également de jeunes artistes vaudois ou vivant dans le canton de Vaud au travers de la collection d'art BCV. Elle acquiert en moyenne une dizaine d'œuvres par année. La collection compte aujourd'hui plus de 2 200 pièces, dont plus de 700 en prêt à long terme dans plus de 50 fondations et EMS vaudois.

Depuis vingt-quatre ans, la Banque soutient, au travers de la Fondation BCV, des projets à caractère scientifique, social et culturel pour un montant de CHF 365 000 en 2019 et de CHF 9,8 millions depuis sa création.

Enfin, elle gère, entretient et conserve un parc immobilier classé, dont le bâtiment de la place Saint-François 14 (dont le hall a été entièrement rénové en 2013), le bâtiment de la place Chauderon 8 (restauré en 2001-2002) et le château de Montagny à Lutry.



Plus de **2 200** œuvres d'artistes vaudois dans la collection d'art BCV

La BCV engagée dans son canton depuis 175 ans

FONDATION BCV

créée à Lausanne en 1995

1995

Création de la Fondation BCV

« La Fondation BCV, créée à l'occasion du 150^e anniversaire et dotée d'un capital de 10 millions de francs, remet pour la première fois ses prix à des œuvres sociales, culturelles et scientifiques. »

Banque Cantonale Vaudoise, Rapport annuel 1995, p. 21.

Depuis, la Fondation utilise les fruits de ce capital pour soutenir des associations à caractère social ou caritatif, des projets culturels ainsi que des programmes de recherche scientifiques, favorisant la mise en valeur et le développement des forces sociales, culturelles et scientifiques du canton de Vaud.

Engagements dans des actions solidaires

Dans le cadre de son programme BCV Générosité, la BCV offre une journée par an aux collaborateurs qui souhaitent effectuer du bénévolat dans une association de leur choix.

Avec l'action BCV Solidarité, la Banque finance chaque année, depuis 2012, un projet humanitaire d'une valeur d'environ CHF 150 000. Le bénéficiaire est choisi par un groupe de collaborateurs tirés au sort, qui suivent ensuite la réalisation. En 2019, le projet soutenu était la reconstruction d'une école au Népal pour 120 enfants, détruite à la suite d'un tremblement de terre.

La Banque participe à de nombreuses actions solidaires, comme, par exemple, la vente d'oranges de Terre des hommes, les dons du sang de la Croix-Rouge suisse ou le Mimosa du Bonheur de la Croix-Rouge vaudoise. Elle soutient également l'action de la Fondation Étoile Filante, qui réalise les rêves d'enfants et d'adolescents atteints d'un handicap ou d'une maladie grave. Depuis 2010, à chaque ouverture d'un compte Épargne Cadeau BCV, la Banque verse CHF 10 à la Fondation Étoile Filante. En 2019, elle lui a remis CHF 15 000.

FinanceMission

La BCV soutient, en collaboration avec les autres banques cantonales et syndicats des enseignants, le projet national FinanceMission visant à développer les connaissances des jeunes en matière de gestion budgétaire et de dépenses, et à encourager les comportements responsables vis-à-vis de l'argent.

Ludivine Dufour

« Les 20KM, c'est une course populaire avant tout »



Ludivine Dufour connaît bien les 20KM de Lausanne, organisés par la Ville et sponsorisés par la BCV. Surtout le parcours de 10 kilomètres de cette course populaire qui propose plusieurs distances. Elle l'a remporté 10 fois. Des victoires qui « font désormais partie du passé », mais dont elle est toujours fière. « Ma première victoire était sur le parcours des quatre kilomètres. J'avais 15 ans. C'est peut-être mon plus beau souvenir. »

Cette native de la Vallée de Joux a enchaîné, depuis, de nombreuses courses et apprécie toujours les 20KM de Lausanne. « Ils mêlent à la fois des sportifs d'élite et des coureurs amateurs, ce qui permet de se comparer. C'est un événement qui rassemble beaucoup de familles et qui est accessible à tous, tant sur le plan financier que des distances. Et le parcours dans Lausanne est magnifique, avec la route réservée aux participants! » Sportive passionnée, Ludivine Dufour est entraîneur au Centre Sport et Santé de l'Université de Lausanne. Le bâtiment a été construit avec le soutien financier de la BCV. « C'est un bel outil de travail, par ses équipements, son emplacement et ses liens avec les milieux de la recherche académique », commente-t-elle.

Impact environnemental

L'engagement de la BCV pour le développement durable se traduit, depuis plusieurs années, par des efforts visant à réduire son propre impact sur l'environnement. Dans le cadre de sa stratégie RSE, la Banque entend accentuer la réduction de son empreinte carbone et de sa consommation de ressources. De plus, depuis 2019, elle compense les émissions de CO₂ liées à son fonctionnement en soutenant des projets de compensation carbone intégrant une vision à long terme et une approche holistique du développement durable. Pour ce faire, la BCV s'associe à la fondation myclimate (voir p. 11).



En 2019, l'empreinte carbone de la BCV est estimée à 6 442 tonnes de CO₂-équivalent. Ce chiffre représente les émissions moyennes annuelles de 1 110 Suisses, soit environ l'équivalent de la population de la commune de Ballaigues (VD).



Calcul de l'empreinte carbone selon la norme ISO 14064-1

Depuis 2008, la BCV analyse régulièrement son empreinte carbone (également appelée bilan CO₂). Cela lui permet d'avoir une vue d'ensemble de ses impacts, d'en assurer le suivi dans la durée et de prendre des mesures visant à les réduire. La société Swiss Climate, experte dans ce domaine, a été mandatée par la Banque pour effectuer l'analyse de son empreinte carbone en utilisant les méthodologies de la norme ISO 14064-1 et du GHG Protocol Corporate Standard. Cette approche tient compte de toutes les sources d'émission liées au bon fonctionnement de la Banque, qui se répartissent en trois catégories:

- les bâtiments (électricité, chauffage, agents frigorifiques et eau);
- les transports (déplacements des collaborateurs, déplacements professionnels);
- les consommables (papier, imprimés et ordinateurs).

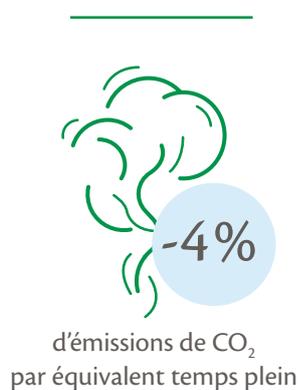
La BCV a demandé à true&fair.expert un audit du bilan CO₂. Cette société, qui travaille selon le standard AA1000 reconnu par l'organisation CDP, dispose d'une expertise approfondie en matière de vérification de bilans CO₂ basée sur les standards internationaux.

Total des émissions de CO₂ par domaine en 2017, 2018 et 2019

Émissions (t CO ₂)	2017	2018	2019	Δ année précédente
Trajets pendulaires	2 727	2 699	2 718	+1%
Chauffage	2 304	2 272	2 218	-2%
Consommation de courant électrique	420	415	409	-1%
Déplacements d'affaires	490	485	386	-20%
Papier et imprimerie	368	358	349	-3%
Équipement IT	338	348	322	-7%
Déchets	38	39	40	+3%
Fluides frigorigènes	0	0	0	-
Total des émissions	6 686	6 618	6 442	-3%
ETP	1 771	1 753	1 776	+1%
Émissions totales par ETP	3,8	3,8	3,6	-4%

Une diminution des émissions de gaz à effet de serre d'environ 4% par équivalent temps plein (soit 244 tonnes de CO₂) est constatée entre 2017 et 2019. Ce résultat est principalement dû à deux facteurs:

- réduction du nombre de kilomètres parcourus en avion dans le cadre des déplacements d'affaires;
- réalisation de travaux d'assainissement sur certains bâtiments, contribuant à réduire la consommation de chauffage.



Répartition de l'empreinte carbone de la BCV

Les transports (déplacements des collaborateurs, déplacements professionnels) constituent environ 48% des émissions de gaz à effet de serre de la BCV. Les bâtiments (chauffage, électricité, eau) représentent 41% et les consommables (papier, imprimés, matériel informatique, déchets) 11%.

Pour chaque catégorie sont présentés les résultats tels que mesurés par Swiss Climate, accompagnés des actions en place en 2019.

D^r Jean-François Rubin, directeur de La Maison de la Rivière

« Je cherche des solutions pragmatiques locales »

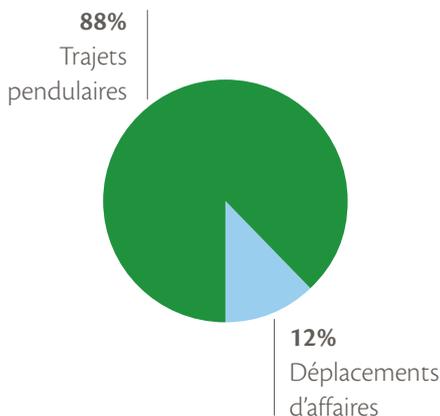


Centre de compétence en gestion et renaturation des milieux aquatiques, La Maison de la Rivière à Tolochenaz est une fondation de droit public qui a pour mission la valorisation des patrimoines naturel et culturel de la région, la sensibilisation à l'environnement et la recherche scientifique appliquée.

En 2019, La Maison de la Rivière a bénéficié du soutien de la Fondation BCV à hauteur de CHF 120 000. Ce montant a contribué à développer de nouveaux thèmes pédagogiques ainsi qu'à compléter le financement de Clim-Expo, exposition itinérante sur les changements climatiques, en collaboration avec l'Université de Lausanne (UNIL) et la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (HEPIA).

Une partie de cette somme a aussi été consacrée à une nouvelle édition des « Rencontres de l'Eau », plateforme d'échanges ouverte aux institutions, mais aussi au grand public, organisée conjointement avec l'UNIL. « Cette manifestation me tient particulièrement à cœur et, grâce à ce don, nous pourrions la reconduire en 2020 », se réjouit son dirigeant, le D^r Jean-François Rubin, biologiste et professeur à l'UNIL et à l'HEPIA.

Transports (~48% de l'impact global)



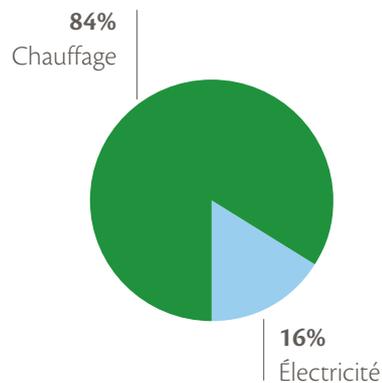
Les déplacements des collaborateurs pour se rendre sur leur lieu de travail correspondent à la majorité de l'impact dû aux transports (88%). La part des trajets pendulaires en mobilité douce (marche à pied et vélo) s'élève à 48%, ce qui correspond à la moyenne suisse (47%).

Les déplacements professionnels des collaborateurs sont les trajets effectués dans le cadre de leur travail pour rencontrer des clients ou se rendre sur un autre lieu de travail. L'empreinte de ces déplacements correspond à seulement 12% de l'impact causé par les transports.

Actions mises en place

- participation aux frais de déplacement en transports publics de CHF 30 par mois et par collaborateur (depuis 2006);
- installation d'un parking à vélos sécurisé pour les collaborateurs travaillant sur le site de Saint-François à Lausanne;
- mise en place de quatre bornes de recharge pour voitures électriques au centre administratif bancaire (CAB) de Prilly.

Bâtiments (~41% de l'impact global)



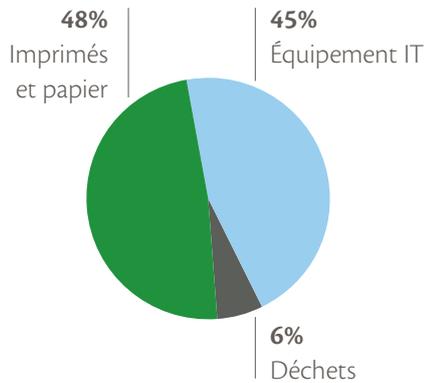
Des travaux d'assainissement ont été réalisés par la Banque ces dernières années. Les actions comprennent le changement des fenêtres sur le site historique de Chauderon à Lausanne et au siège principal, la rénovation de la façade et l'assainissement énergétique à Nyon ainsi que la rénovation et l'optimisation énergétique du réseau d'agences, avec notamment le transfert des agences d'Avenches et de Bussigny dans des bâtiments modernes et énergétiquement plus efficaces.

La BCV consomme de l'électricité sous forme d'éclairage et d'appareils électriques, principalement liés aux technologies de l'information. La Banque utilise de l'électricité « Hydro Suisse », certifiée d'origine hydraulique et suisse pour 100% des besoins de ses principaux sites. Par ailleurs, la consommation globale d'électricité est passée de 12 684 MWh en 2014 à 10 941 MWh en 2019 (-14%). Cette diminution s'explique par différentes mesures prises dans le cadre du programme cantonal pour les énergies renouvelables et l'efficacité énergétique.

En effet, la Banque a conclu avec l'État de Vaud une convention d'objectifs concernant les grands consommateurs d'énergie pour ses sites de Prilly (CAB) et de Saint-François à Lausanne (LSF). L'objectif de réduction de la consommation d'électricité du CAB est de 20% et celui de LSF est de 9% d'ici à 2028, avec un investissement de CHF 2,6 millions sur dix ans.

En 2019, la consommation globale d'eau de la BCV est de l'ordre de 30 000 m³, correspondant approximativement à la consommation moyenne de 200 ménages suisses. La Banque a déjà réduit sa consommation d'eau de 43% entre 2009 et 2018 grâce à des évolutions et changements techniques de certains systèmes. À présent, 80% de cette consommation est liée aux sanitaires. Des mesures visant à réduire encore l'impact lié à l'eau sont à l'étude.

Consommables (~11% de l'impact global)



48% des émissions des consommables sont dues à la consommation de papier (en y incluant les imprimés). Les émissions de CO₂ liées à la consommation de papier sont en baisse de 3% en 2019. Cela s'explique notamment par le fait que les clients utilisent toujours plus les services

en ligne de la BCV et que la Banque tend à digitaliser ses processus internes. En outre, la Banque utilise exclusivement du papier certifié (Ecolabel, FSC).



Le renouvellement de l'équipement informatique (ordinateurs, écrans) représente environ 45% des émissions de CO₂ attribuables aux consommables. Ces émissions sont principalement dues aux phases de fabrication et de fin de vie de ces équipements.

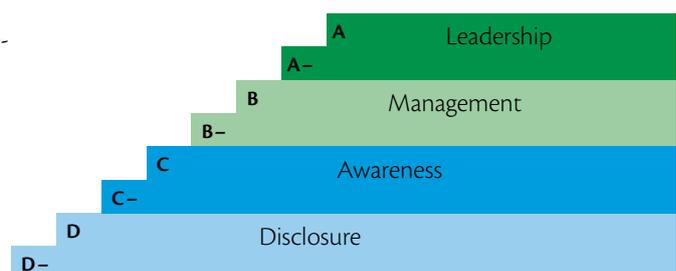
Le score attribué à la BCV par l'organisation CDP s'est amélioré

La BCV participe depuis 2011 à l'enquête de l'organisation internationale CDP (anciennement Carbon Disclosure Project), qui a pour mission d'encourager les entreprises à reporter et réduire leur empreinte carbone. Le bilan CO₂ permet à la Banque de comptabiliser ses émissions et de les soumettre au CDP.

Entre 2016 et 2019, le score de la Banque dans ce domaine s'est amélioré de manière significative, passant de la note D en 2016 à la note B pour l'enquête CDP 2019 portant sur l'année 2018. Le système de notation est illustré schématiquement ci-après.

Les sociétés qui participent à l'enquête sont évaluées sur différents niveaux, qui représentent les quatre étapes d'évolution d'une entreprise en matière de gestion environnementale:

- *Disclosure* (transparence)
- *Awareness* (prise de conscience)
- *Management* (gestion)
- *Leadership* (exemplarité)



Les déchets représentent seulement 6% des émissions liées aux consommables. Cela est aussi dû au fait qu'environ deux tiers des déchets sont triés et recyclés.



En 2019, la BCV et ses prestataires dans le domaine de la restauration ont pris la décision de s'engager davantage dans la diminution des déchets et la réduction du gaspillage de ressources dans les offres à l'emporter. Pour ce faire, le système reCIRCLE, avec ses contenants réutilisables, étanches, prévus pour une utilisation au four à micro-ondes et, bien sûr, recyclables, a été mis en place. Toutes les boissons à l'emporter sont ainsi servies dans des gobelets consignés. Les salades et autres plats à l'emporter sont présentés dans une assiette avec couvercle. Les couvercles pour les gobelets ainsi que les couverts à l'emporter sont entièrement biodégradables.

Approvisionnement régional durable

La BCV privilégie les circuits courts pour son approvisionnement, afin de travailler avec les entreprises du canton et de réduire son impact sur l'environnement. En outre, elle fait appel, en priorité, à ses clients et accorde une place importante à la proximité dans la sélection des prestataires. Cela est formalisé dans sa politique d'achats. De plus, des critères RSE (certifications ISO, politique de développement durable, respect des conventions collectives de travail, etc.) sont intégrés aux appels d'offres et pris en compte dans le choix du prestataire. Ces critères sont revus régulièrement et s'inspirent des meilleures pratiques, notamment de celles mises en place et publiées par l'État de Vaud.

La BCV fait appel à un réseau très large de fournisseurs dans le cadre de ses besoins en matière d'infrastructures et de services généraux, et veille à l'alternance. Ainsi, elle collabore chaque année avec plus de 600 entreprises domiciliées dans le canton de Vaud. Enfin, 91% de ses dépenses en matière de prestations de services et d'achats portent sur des entreprises domiciliées en Suisse. ■



Plus de **600**
fournisseurs
vaudois pour son
fonctionnement

Index GRI

Ce tableau présente la liste des indicateurs exigés par l'option « conformité essentielle » des normes GRI avec les renvois vers les informations demandées et/ou les commentaires explicatifs. Du fait de la volonté d'amélioration continue de la Banque en matière de *reporting*, il a été complété avec des indicateurs additionnels, sans pour autant atteindre le niveau « conformité étendue ».

Norme GRI		Renvois, commentaires explicatifs et omissions
Principes généraux (GRI 101)		
Profil de l'organisation		
102-1	Nom de l'organisation	RSE19, p. 4
102-2	Activités, marques, produits et services	RSE19, p. 4 et RA19, pp. 10-12
102-3	Lieu géographique du siège	RSE19, p. 4
102-4	Lieu géographique des sites d'activité	RSE19, p. 4 et p. 22
102-5	Capital et forme juridique	RA19, p. 71 et p. 72
102-6	Marchés desservis	RA19, pp. 10-12, p. 48 et p. 55 (produits et services, secteurs d'activité, type de clients)
102-7	Taille de l'organisation	RA19, p. 1 et p. 71
102-8	Informations concernant les employés et les autres travailleurs	RSE19, p. 32 Toutes les données proviennent du système de gestion du personnel de la BCV commun à l'ensemble de la Banque.
102-9	Chaîne d'approvisionnement	RSE19, p. 46
102-10	Modifications significatives de l'organisation et de sa chaîne d'approvisionnement	Aucun changement significatif pour l'année 2019
102-11	Principe de précaution ou approche préventive	RSE 19, p.11, p.19 et p.27
102-12	Initiatives externes	RSE19, p.11
102-13	Adhésion à des associations	RSE19, p. 11 et p. 19
Stratégie		
102-14	Déclaration du décideur le plus haut placé	RSE19, pp. 2-3
Éthique et intégrité		
102-16	Valeurs, principes, normes et règles de conduite	RSE19, p. 18
Gouvernance		
102-18	Structure de gouvernance	RSE19, p. 11 et p. 19
102-19	Délégation de l'autorité	RSE19, p. 11
102-20	Responsabilité de la direction en lien avec les enjeux économiques, environnementaux et sociaux	RSE19, p. 11 La Direction générale est responsable des enjeux économiques, environnementaux et sociaux.
102-21	Consultation des parties prenantes au sujet des enjeux économiques, environnementaux et sociaux	RSE19, p. 12
102-22	Composition de l'organe de gouvernance le plus élevé et de ses comités	RA19, pp. 74-85
102-23	Présidence de l'organe de gouvernance le plus élevé	RSE19, p. 19
102-24	Nomination et sélection des membres de l'organe de gouvernance le plus élevé	RA19, p. 74 et p. 80
102-25	Conflits d'intérêts	RA19, pp. 74-97 Code de conduite professionnelle, p. 6
102-26	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans la définition de l'objet social, des valeurs et de la stratégie	LBCV, article 4 RA19, p. 85, RSE19, p. 11 La stratégie de la Banque et notamment ses valeurs et sa stratégie RSE relèvent de la responsabilité du Conseil d'administration.
102-30	Efficacité des procédures de gestion des risques	RA19, pp. 59-60 et pp. 65-67
102-31	Examen des enjeux économiques, sociaux et environnementaux	RA19, p. 82
102-32	Rôle de l'organe de gouvernance le plus élevé dans le <i>reporting</i> de développement durable	Le Rapport RSE est examiné et approuvé par la Direction générale et, pour le Conseil d'administration, par le comité RPN.
102-35	Politiques de rémunération	RA19, pp. 92-97
102-36	Procédure de détermination de la rémunération	RA19, pp. 92-93
102-37	Implication des parties prenantes dans la rémunération	RA19, pp. 93-97 Les résultats des votes en AG sont publiés sur bcv.ch/ag .
102-39	Pourcentage d'augmentation du ratio de rémunération totale annuelle	RSE19, p. 38

Norme GRI

Renvois, commentaires explicatifs et omissions

Implication des parties prenantes

102-40	Liste des groupes de parties prenantes	RSE19, p. 12
102-41	Accords de négociation collective	RSE19, p. 37
102-42	Identification et sélection des parties prenantes	RSE19, p. 12
102-43	Approche de l'implication des parties prenantes	RSE19, p. 13
102-44	Enjeux et préoccupations majeurs soulevés	RSE 19, p. 10
102-45	Entités incluses dans les états financiers consolidés	Le RSE19 concerne la BCV en tant que Maison mère (chapitre Contenu et objectifs du RSE19, p. 5). Le RA19 présente les états financiers de la Maison mère et du Groupe. Le détail des participations détenues par la Maison mère est indiqué dans le RA19, p. 133.
102-46	Définition du contenu du rapport et des périmètres de l'enjeu	RSE19, p. 5
102-47	Liste des enjeux pertinents	RSE19, p.13
102-48	Réaffirmation des informations	Aucune
102-49	Modifications relatives au reporting	Aucune
102-50	Période de reporting	RSE19, p. 5
102-51	Date du rapport le plus récent	RSE19, p. 5
102-52	Cycle de reporting	RSE19, p. 5
102-53	Point de contact pour les questions relatives au rapport	RSE19, p. 5
102-54	Déclarations de reporting en conformité avec les normes GRI	RSE19, p. 5
102-55	Index du contenu GRI	RSE19, pp. 48-51
102-56	Vérification externe	Les données du Rapport RSE19 n'ont pas fait l'objet d'un audit externe à l'exception du bilan environnemental (détails au chapitre Impact environnemental direct).

Approche managériale (GRI 103) et indicateurs spécifiques relatifs aux enjeux pertinents

Dialogue avec les parties prenantes et transparence

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE19, p. 12
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE19, p. 13
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE19, p. 13

Création durable de valeur, solidité et performance financière

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE19, p. 14
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE19, p. 14
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE19, p. 14
201-1	Valeur économique directe générée et distribuée (Maison mère)	RA19, états financiers de la Maison mère, p. 166 - valeur économique directe générée: CHF 725,1 millions (résultat de l'activité bancaire ordinaire sous déduction des Autres charges d'exploitation, Produits et charges extraordinaires, Corrections de valeur sur participations, amortissements sur immobilisations et valeurs immatérielles et des Variations des provisions et autres corrections de valeur, pertes) - distribution de la valeur économique générée: CHF 662,6 millions (charges de personnel, impôts, dividendes aux actionnaires) - valeur économique mise en réserve: CHF 62,5 millions (attribution aux réserves facultatives issues du bénéfice)
201-3	Obligations liées au régime à prestations déterminées et autres régimes de retraite	RSE19, p. 37
201-4	Aide financière publique	La BCV ne bénéficie d'aucune subvention étatique. RA19, p.10 (Le Canton de Vaud est actionnaire à hauteur de 66,95%.)

Contribution au développement de l'économie vaudoise

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE19, pp. 14-16
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE19, pp. 14-16
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE19, pp. 14-16
203-2	Impacts économiques indirects significatifs	RSE19, pp. 14-17

Éthique et gouvernance d'entreprise

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE19, pp. 18-19
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE19, pp. 18-20
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE19, pp. 18-21
415-1	Contributions politiques	RSE19, p. 19
419-1	Non-conformité à la législation et aux réglementations sociales et économiques	Aucun cas identifié par la BCV en 2019

Pratiques de vente responsables

417-2	Cas de non-conformité concernant l'information sur les produits et services et l'étiquetage	Aucun cas identifié par la BCV en 2019
417-3	Cas de non-conformité concernant la communication marketing	Aucun cas identifié par la BCV en 2019

Norme GRI

Renvois, commentaires explicatifs et omissions

Proximité et accessibilité		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE19, p. 22
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE19, pp. 22-23
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE19, pp. 22-23
G4-FS13	Points d'accès dans des zones à faible densité ou à faibles structures urbaines	RSE19, p. 23 La clientèle de la BCV a accès à un vaste réseau d'agences et de bancomats ainsi qu'à des services à distance et en libre-service.
Produits et services adaptés aux besoins et attentes de la clientèle		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE19, p. 23
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE19, p. 23
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE19, p. 23
Indicateur individuel	Satisfaction clientèle, NPS	RSE19, p. 24
Qualité de service		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE19, p. 24
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE19, pp. 24-25
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE19, p. 25
Indicateur individuel	Satisfaction clientèle, NPS	RSE19, p. 25
Fiabilité: cybercriminalité, sécurité des transactions, protection des données		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE19, p. 25
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE19, pp. 25-26
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE19, p. 26
418-1	Plaintes fondées relatives à l'atteinte à la confidentialité des données des clients et aux pertes de données des clients	RSE19, p. 26
Critères environnementaux et sociaux dans les crédits		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE19, p. 27
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE19, pp. 27-28
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE19, pp. 14-15
Investissement socialement responsable		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE19, p. 28
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE19, pp. 28-31
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE19, pp. 29-31
G4-FS11	Part des placements dont la performance écologique et sociale a été évaluée	RSE19, pp. 30-31
Formation et perfectionnement		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE19, p. 32
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE19, p. 32 et p. 34
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE19, pp. 32-33
404-1	Nombre moyen d'heures de formation par an par employé	RSE19, p. 32
404-2	Programme de mise à niveau des compétences des employés et programme d'aide à la transition	RSE19, p. 32
404-3	Pourcentage des employés bénéficiant de revues de performance et d'évolution de carrière	100%
Diversité et égalité des chances		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE19, p. 34
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE19, p. 34
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE19, p. 35
401-1	Recrutement de nouveaux employés et rotation du personnel	RSE19, p. 34
405-1	Diversité des organes de gouvernance et des employés	RSE19, p. 35
Équilibre entre vies professionnelle et privée		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE19, p. 36
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE19, p. 36
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE19, p. 37 (niveau d'engagement)
401-3	Bénéficiaire d'un congé parental	RSE19, p. 36
Cadre et organisation du travail		
103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE19, pp. 37-38
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE19, pp. 37-38
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE19, p. 37

Norme GRI

Renvois, commentaires explicatifs et omissions

Cadre et organisation du travail - suite

401-2	Avantages accordés aux salariés à temps plein et non aux employés temporaires ou à temps partiel	Les collaborateurs en contrat à durée indéterminée bénéficient des prestations usuelles accordées par l'employeur. Les mêmes réglementations s'appliquent aux collaborateurs employés à temps partiel et aux collaborateurs à temps plein; seules quelques rares prestations ne sont octroyées que de manière restreinte à ceux travaillant à un taux inférieur à 50%. La BCV propose à ceux qui sont au bénéfice d'un contrat de travail de durée déterminée des prestations spécifiques selon leur statut.
403-1	Système de management de la santé et de la sécurité au travail	Le système de gestion de la santé et de la sécurité au travail de la BCV est conforme aux exigences légales. De plus, la Banque offre dans certains domaines des prestations allant au-delà de ces exigences (RSE19, pp. 38-39).
403-9	Accidents professionnels et absences pour cause de maladie	RSE19, p. 39

Participation à la vie associative

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE19, p. 40
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE19, pp. 40-41
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE19, pp. 40-41
203-1	Investissements dans les infrastructures et mécénat	RSE19, pp. 40-41
413-1	Activités impliquant la communauté locale, évaluation des impacts et programmes de développement	RSE19, pp. 40-41

Impact environnemental

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE19, p. 42
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE19, pp. 42-46
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE19, pp. 42-46
305-1	Émissions directes de GES (Scope 1) ⁽¹⁾	1 716 t CO ₂ e - 1 710 t CO ₂ e chauffage - 6 t CO ₂ e véhicules à benzine - 0 t CO ₂ e agents frigorifiques
305-2	Émissions indirectes de GES (Scope 2) ⁽²⁾	285 t CO ₂ e - 283 t CO ₂ e électricité - 1.5 t CO ₂ e chauffage à distance
305-3	Autres émissions indirectes de GES (Scope 3) ⁽³⁾	4 441 t CO ₂ e - 634 t CO ₂ e approvisionnement énergétique - 379 t CO ₂ e déplacements professionnels - 2 718 t CO ₂ e déplacements des collaborateurs - 322 t CO ₂ e matériel informatique - 349 t CO ₂ e imprimés et papier - 40 t CO ₂ e déchets
305-4	Émissions totales de GES par collaborateur	3,6 t CO ₂ e/ETP
302-1	Consommation énergétique au sein de l'organisation: électricité (y compris détails de la source) respectivement chaleur	68 717 333 MJ - 29 069 341 MJ chauffage - 184 266 MJ chauffage à distance - 39 387 744 MJ électricité - 75 982 MJ véhicules à benzine
302-3	Consommation énergétique par collaborateur	38 683 MJ/ETP
306-2	Déchets par type et méthode d'élimination	226 216 kg - déchets recyclés: 148 367 kg - déchets incinérés: 77 849 kg
301-1	Matières utilisées par poids ou volume	Imprimés et papier: 294 809 kg
307-1	Non-conformité à la législation et à la réglementation environnementale	Aucun

Approvisionnement régional durable

103-1	Explication de l'enjeu pertinent et de son périmètre	RSE19, p. 46
103-2	L'approche managériale et ses composantes	RSE19, p. 46
103-3	Évaluation de l'approche managériale	RSE19, p. 46
204-1	Part de dépenses auprès de fournisseurs locaux	RSE19, p. 46

Légende de l'index

RA19: Rapport annuel 2019

RSE19: Rapport de responsabilité d'entreprise 2019

CO₂e: Équivalent CO₂⁽¹⁾ Scope 1: Ecoinvent (V3.3)⁽²⁾ Scope 2: Messmer, Frischknecht, Treeze (2016) Umweltbilanz Strommix Schweiz; Frischknecht, Itten, Treeze (2014), Primärenergiefaktoren von Energiesystemen⁽³⁾ Scope 3: mobitool (V2.0, 2016); Ecoinvent (V3.3, V3.4, V3.5); Climatop (2013), Factsheet Toilettenpapier; La Poste France (2017): l'écocalcateur de La Poste

Impressum

Coordination

BCV

Conception et réalisation

www.taz-communication.ch

Photographies

BCV (sauf mentions contraires)

En couverture, photographie de Nouria

Hernandez : Félix Imhof - UNIL

Impression

PCL Presses Centrales SA

Merci à toutes les personnes qui ont participé à la réalisation de ce rapport



Ce rapport est téléchargeable sur le site de la BCV
www.bcv.ch

Exclusion de responsabilité

Bien que nous fassions tout ce qui est raisonnablement possible pour nous informer d'une manière que nous estimons fiable, nous ne prétendons pas que toutes les informations contenues dans le présent document sont exactes et complètes. Nous déclinons toute responsabilité pour des pertes, dommages ou préjudices directs ou indirects consécutifs à ces informations. Les indications et opinions présentées dans ce document peuvent être modifiées en tout temps et sans préavis.

Absence d'offre et de recommandation

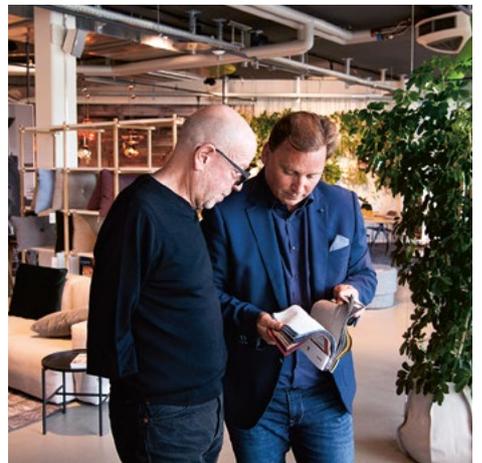
Ce document a été élaboré dans un but exclusivement informatif et ne constitue ni un appel d'offres, ni une offre d'achat ou de vente, ni une recommandation personnalisée d'investissement.

Restrictions de diffusion

La diffusion de ce document peut être interdite ou soumise à des restrictions pour des personnes dépendantes d'autres ordres juridiques que la Suisse (par ex. Allemagne, Royaume-Uni, Union européenne, États-Unis d'Amérique, US Persons). La diffusion de ce document n'est autorisée que dans la limite de la loi applicable.

Marques et droits d'auteur

Le logo et la marque BCV sont protégés. Ce document est soumis au droit d'auteur et ne peut être reproduit que moyennant la mention de son auteur, du copyright et de l'intégralité des informations juridiques qu'il contient. Une utilisation de ce document à des fins publiques ou commerciales nécessite une autorisation préalable écrite de la BCV.



Siège social
Place Saint-François 14
Case postale 300
1001 Lausanne
Suisse

Téléphone: 0844 228 228
Adresse Swift: BCVLCH2L
Clearing: 767
GIIN: 6X567Y.00000.LE.756
Internet: www.bcv.ch
e-mail: info@bcv.ch